

# OMPI



WO/PBC/13/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 avril 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Treizième session  
Genève, 10 et 11 décembre 2008

### RAPPORT

*adopté par le Comité du programme et budget*

1. La treizième session du Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) s'est tenue au siège de l'Organisation les 10 et 11 décembre 2008.
2. Le comité est composé des membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Cuba, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Maroc, Mexique, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Suisse (*ex officio*), Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie (53). Les membres du comité qui étaient représentés à cette session sont les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Cuba, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Maroc, Mexique, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suisse (*ex officio*), Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie (51). En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI sans être membres du comité, étaient représentés par des observateurs : Albanie, Angola, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Éthiopie,

ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Ghana, Haïti, Indonésie, Irlande, Israël, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maurice, Monaco, Monténégro, Mozambique, Népal, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Saint-Siège, Serbie, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Togo, Yémen et Zimbabwe (54). La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent document.

3. Le Comité d'audit de l'OMPI était représenté à la session par M. Khalil Issa Othman, président, et M. Pieter Zevenbergen.

#### POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

##### OUVERTURE DE LA SESSION

4. La session a été ouverte par le directeur général, M. Francis Gurry.

#### POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

##### ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

5. Après sa nomination par la délégation de l'Allemagne (parlant au nom du groupe B), avec l'appui des délégations du Pakistan (parlant au nom du groupe des pays asiatiques), de l'Algérie (parlant au nom du groupe des pays africains) et de l'Inde, M. Christophe Guilhou (France) a été élu président tandis que M. Mohammed Gad (Égypte) et Mme Li Lin Liew (Singapour) étaient élus vice-présidents du comité.

6. La délégation du Pakistan (parlant au nom du groupe des pays asiatiques) a proposé la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer, pour mai 2009, un mécanisme de roulement équitable pour l'élection des présidents des différents comités de l'OMPI qui s'appliquerait à compter de septembre 2009. Cette proposition a été appuyée par les délégations de l'Algérie (parlant au nom du groupe des pays africains) et de l'Inde.

#### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

##### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Après qu'il a été donné suite à la demande de la délégation de la France tendant à examiner le point 12 (rapport de l'auditeur interne) avant le point 8, l'ordre du jour a été adopté. (Annexe II du présent rapport (document WO/PBC/13/1)).

8. À l'ouverture de la session, les délégations de l'Algérie (parlant au nom du groupe des pays africains), de Bahreïn, du Bangladesh (parlant au nom des pays les moins avancés (PMA)), de la Chine, de l'Égypte, de l'Inde, du Liban, du Maroc, du Népal, du Nigéria,

du Pakistan (au nom du groupe des pays asiatiques), de la Roumanie et de l'Ukraine ont formulé des déclarations générales. Leur contenu est reproduit ci-après, sous les points pertinents de l'ordre du jour.

#### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

##### RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007; ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS AU 10 OCTOBRE 2008

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2006-2007 figurant dans la publication FMR/2006-2007 et du document WO/PBC/13/2.

10. En présentant le document, le contrôleur a rappelé que le rapport de gestion financière (FMR) pour l'exercice biennal 2006-2007 aurait dû être présenté au PBC en septembre 2008 mais que la session du PBC avait été reportée en raison de l'élection du nouveau directeur général. La présentation des comptes a donc été reportée à cette session du mois de décembre. Il a aussi rappelé que le document avait un caractère purement financier et ne portait pas sur les activités de programme. Le rapport du vérificateur externe sur les comptes de l'OMPI (établi en juillet 2008) était joint au document FMR adressé à tous les États membres en août 2008 et les réponses du Secrétariat aux sept recommandations formulées par le vérificateur externe figuraient dans le document WO/PBC/13/2 dont la section II contenait aussi l'état de paiement des contributions au 10 octobre 2008. À cet égard, le contrôleur a noté que les contributions de l'Algérie, du Bangladesh, de la Bolivie, de la Grèce, de la Libye, de la Lituanie, de l'Ouganda, des Seychelles, de l'Uruguay et du Yémen avaient été reçues après cette date et figuraient donc sur la liste des arriérés dans le document en question.

11. Les délégations n'ont formulé aucune observation sur ce point de l'ordre du jour.

*12. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concernait,*

*i) d'approuver le rapport de gestion financière 2006-2007 (publication FMR/2006-2007); et*

*ii) de prendre note de l'état de paiement des contributions au 10 octobre 2008 (section II du document WO/PBC/13/2).*

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

## RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/13/8 (Nouvelle construction) et WO/PBC/13/9 (Inventaires), qui ont été présentés par M. Philippe Petit, vice-directeur général. En présentant ces documents, le vice-directeur général a noté que, dans un souci de transparence, les deux rapports étaient présentés comme des documents officiels du PBC publiés dans les six langues officielles. Il a ajouté que la plupart des recommandations du vérificateur externe étaient déjà pleinement suivies d'effet et que, pour les autres, les travaux étaient en cours.

14. L'auditeur externe (Kurt Grüter, directeur du contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse, Berne) a fait une déclaration sur les documents WO/PBC/13/8 et WO/PBC/13/9, qui fait l'objet de l'annexe III du présent rapport.

Nouvelle construction : Audit intermédiaire du projet de construction du nouveau bâtiment administratif et de stockage supplémentaire – suivi de l'audit 2007 (document WO/PBC/13/8)

15. Les délégations de l'Inde et des États-Unis d'Amérique ont exprimé leur satisfaction concernant l'examen réalisé avec attention qui a permis de s'assurer que le projet était bien géré et supervisé. Les deux délégations se sont félicitées de l'analyse détaillée qui a été faite concernant l'impact financier des modifications apportées au projet relatif à la nouvelle construction. Elles ont demandé que, dans le cas où des augmentations de coût s'imposeraient, des explications soient constamment fournies afin de permettre aux États membres de mieux comprendre la situation. Elles ont demandé des précisions concernant la recommandation n° 2 du rapport (respect du principe de non-discrimination dans la procédure de soumission).

16. Le vice-directeur général a expliqué que cette procédure particulière de soumission était unique puisque la sélection du pilote, de l'entreprise générale et des banques avait été faite par un jury composé de représentants des États membres et non par le Secrétariat. Il a aussi précisé qu'il s'agissait d'une procédure conçue spécialement pour ce projet et que le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI avaient été parfaitement respectés.

*17. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concernait, de prendre note du document WO/PBC/13/8 et de son appendice (Audit intermédiaire du projet de construction du nouveau bâtiment administratif et de stockage supplémentaire – suivi de l'audit 2007).*

Audit des résultats dans le domaine de la gestion des inventaires – exercice 2006-2007  
(document WO/PBC/13/9)

18. Le vice-directeur général a présenté le document WO/PBC/13/9 en soulignant son utilité et les efforts continus fournis par le Secrétariat pour améliorer les procédures en matière d'inventaire. Il a ajouté que les recommandations du vérificateur externe seraient mises en œuvre dès que possible.

19. Les délégations n'ont formulé aucune observation sur ce rapport.

*20. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concernait, de prendre note du rapport du vérificateur externe des comptes intitulé "Audit des résultats dans le domaine de la gestion des inventaires – exercice 2006-2007" et des renseignements contenus dans le document WO/PBC/13/9.*

#### POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

##### COMPTE RENDU DES DIXIEME ET ONZIEME SESSIONS DU COMITE D'AUDIT PRESENTE PAR LE PRESIDENT DU COMITE D'AUDIT

21. Le président du Comité d'audit de l'OMPI, M. Khalil Issa Othman, a présenté les rapports des dixième et onzième sessions du Comité d'audit (documents WO/AC/10/2 et WO/AC/11/2). M. Othman a informé le PBC qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le comité aurait un nouveau président, M. Pieter Zevenbergen, et un vice-président, M. George Haddad. La déclaration de M. Othman fait l'objet de l'annexe IV.

22. Les délégations de la France, de l'Inde, du Pakistan, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour.

23. Le directeur général s'est exprimé au sujet des préoccupations exprimées dans le rapport du Comité d'audit concernant la violation du système de sécurité informatique de l'OMPI. Il a indiqué que cette question faisait l'objet d'une enquête menée par l'auditeur interne et a assuré les États membres que ces atteintes n'avaient pas affecté les données exclusives détenues par l'Organisation ni les opérations des systèmes du PCT et de Madrid.

24. Le directeur général s'est aussi exprimé sur la question non résolue du roulement de trois membres du Comité d'audit. Il a expliqué que, selon la Charte de l'audit interne, le mandat de trois membres du Comité d'audit expirait à la fin de l'année 2008 mais que les États membres n'avaient adopté aucune disposition concernant leur remplacement. Il a réitéré sa proposition présentée lors des assemblées de septembre 2008, tendant à prolonger le mandat de l'ensemble des membres du Comité d'audit pour une nouvelle période de douze mois. Cela permettrait de mener des consultations aux cours des six premiers mois de l'année 2009 afin de définir une méthode à cet égard. Il a proposé d'envisager de ramener le

nombre des membres du comité de neuf à six au lieu de remplacer trois membres par roulement. De cette façon, les trois membres partants ne seraient pas remplacés. Il a ajouté que ce serait conforme à la pratique suivie dans d'autres organisations internationales et dans le secteur privé, où le nombre optimal de membres d'un comité d'audit se situe entre cinq et sept.

25. La délégation du Royaume-Uni a estimé que la composition actuelle du Comité d'audit devait être maintenue, peut-être jusqu'en janvier 2010, et qu'en 2009 le PBC devrait examiner la possibilité de réduire le nombre de membres et de créer un système de roulement. Ce point de vue allait dans le sens de la proposition du directeur général et était soutenu par les délégations de la France, de l'Inde, du Pakistan et des Pays-Bas.

26. Les délégations de la France, du Pakistan et des Pays-Bas ont exprimé leurs préoccupations concernant la supervision du programme de réorientation stratégique et la mise en œuvre par le Comité d'audit des recommandations pertinentes découlant de l'étude bureau par bureau.

27. Le directeur général et le président du Comité d'audit ont confirmé que le rôle de supervision du comité et sa participation au programme de réorientation stratégique et à l'étude bureau par bureau étaient implicites puisqu'ils figuraient dans la Charte de l'audit interne.

28. La délégation de l'Inde a demandé au Secrétariat de continuer à fournir des informations sur les dates limites prévues pour la présentation au Comité d'audit des différents rapports relatifs aux mesures prises.

29. *“Le Comité du programme et budget a pris note de la déclaration du président du Comité d'audit de l'OMPI et a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI*

*“i) de renouveler le mandat des membres du Comité d'audit jusqu'en janvier 2010;*

*“ii) de réexaminer le processus de roulement et le nombre des membres du Comité d'audit, en vue d'arrêter les modifications correspondantes à sa session de 2009;*

*“iii) de prier le Comité d'audit de superviser l'avancement du programme de réorientation stratégique et la mise en œuvre de l'étude bureau par bureau dans le cadre de ce programme.”*

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

## RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME EN 2006–2007

30. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/13/3, WO/PBC/13/3(a) et WO/PBC/13/3(b).

31. Sont intervenues sur ce point de l'ordre du jour les délégations de la Fédération de Russie, de la République de Corée et de la Roumanie.

32. Le document a été présenté par l'auditeur interne (directeur de la supervision interne, Nick Treen) qui a expliqué que le rapport s'appuyait sur les critères d'exécution définis dans le programme et budget pour 2006-2007. Il a fait observer que, sur les 133 résultats escomptés approuvés, l'OMPI en avait atteint pleinement 92 (environ 72%) et partiellement 31 (environ 23%). En présentant la structure du rapport, il a expliqué que le Rapport récapitulatif sur l'exécution du programme (document WO/PBC/13/3(a)) constituait une nouvelle initiative et était établi pour faire suite aux demandes des États membres qui souhaitaient recevoir davantage de données, d'informations et d'analyses sur les objectifs stratégiques de l'OMPI. Concernant la deuxième partie du rapport, contenant le Rapport sur l'exécution des différents programmes (document WO/PBC/13/3(b)), il a indiqué qu'elle fournissait un code de couleurs inspiré de la signalisation routière pour permettre de visualiser plus nettement le degré de réalisation des résultats escomptés du programme, une technique visuelle largement utilisée par d'autres organisations à des fins similaires. Il a ajouté qu'il s'agissait du dernier rapport sur l'exécution du programme établi par la Division de l'audit et de la supervision internes puisque, conformément à la recommandation du Comité d'audit, le directeur général avait confié l'établissement du rapport pour 2008 à la Section de la gestion et de l'exécution des programmes nouvellement créée.

33. Les délégations qui ont pris la parole sur ce point ont exprimé leur satisfaction concernant l'amélioration de la méthode employée pour établir le rapport et en particulier le système de "signalisation routière".

34. La délégation de la République de Corée a indiqué qu'elle jugeait intéressant le rapport récapitulatif sur l'exécution du programme qui analysait l'ensemble des activités de l'OMPI et des ressources investies et présentait clairement les résultats escomptés et les résultats obtenus par objectif stratégique, ce qui permettait aux États membres de mieux connaître le savoir-faire de l'OMPI. Elle a fait observer que bon nombre des indicateurs d'exécution ne comportaient aucune quantification du niveau visé, ce qui rendait difficile toute interprétation de l'obtention à 75% ou 100% d'un résultat visé.

35. La délégation de la Roumanie a invité le Secrétariat à s'employer davantage à définir les méthodes et les indicateurs utilisés et à se concentrer sur des domaines d'action tels que la planification stratégique, la planification des programmes et des projets, les liens entre les ressources prévues et les résultats escomptés, la gestion et l'évaluation, le mécanisme d'évaluation des résultats axé sur des objectifs précis – des domaines d'action qui ont contribué à rendre l'Organisation plus transparente, plus responsable et davantage axée sur les résultats. Elle a fait observer que les États membres avaient la responsabilité de fournir leur propre évaluation des projets mis en œuvre en coopération avec l'OMPI. La délégation a aussi indiqué qu'une façon d'améliorer les méthodes d'établissement de ces indicateurs d'exécution consistait à informer pleinement les fonctionnaires de l'Organisation de ce que l'on attendait d'eux.

36. L'auditeur interne a précisé que les résultats escomptés et les principaux indicateurs d'exécution visés dans le document avaient été fixés par les États membres en septembre 2005, dans le programme et budget approuvé. Un délai considérable s'était donc écoulé jusqu'à la communication des résultats. Le Secrétariat n'avait pas la possibilité de modifier ces résultats escomptés et ces indicateurs d'exécution a posteriori, même s'il s'agissait d'instruments de mesure imparfaits. Le cadre d'exécution pour le budget 2008-2009 était manifestement de meilleure qualité et la priorité du Secrétariat était de continuer à travailler sur le cadre de gestion fondé sur les résultats afin de disposer de résultats escomptés et de principaux indicateurs d'exécution améliorés, plus précis, plus quantifiables, plus réalisables, plus réalistes et plus opportuns. Par ailleurs, une nouvelle section avait été créée, chargée d'établir les rapports d'exécution et de s'assurer que les nouveaux processus de gestion du cadre stratégique et des programmes étaient en place. L'auditeur interne est convenu qu'il était difficile de mesurer et de mettre en évidence les résultats obtenus à l'aide des indicateurs actuels.

37. La délégation de la Fédération de Russie a demandé que la version russe du document WO/PBC/13/3 soit révisée pour être mise en conformité avec le texte anglais. Elle a fait part de sa préoccupation concernant le diagramme présentant l'utilisation des ressources budgétaires allouées. Elle a indiqué que, s'il était utile s'agissant de l'utilisation des ressources, il était imparfait s'agissant des résultats.

38. L'auditeur interne a expliqué que, dans la partie b) du rapport, les résultats escomptés et les principaux indicateurs d'exécution étaient présentés de façon plus détaillée pour chaque programme et a ajouté que le résumé contenait de nombreux éléments descriptifs complémentaires préparés par le Secrétariat pour chaque objectif stratégique. Il s'agissait d'une bonne source d'informations détaillées, qui conférait une meilleure transparence aux activités des différents programmes et rendait les chefs de programme responsables. Il a aussi ajouté que le Secrétariat œuvrait à l'amélioration de ce processus de façon à ce que les États membres puissent constater facilement les succès et les échecs.

39. La délégation de l'Inde a demandé que le rapport fasse état de son point de vue selon lequel les pays développés qui souhaitaient que la mise en œuvre des programmes soit évaluée à l'aide d'indicateurs bien établis, en consultation avec des experts compétents et l'OMPI, avaient été les principaux demandeurs d'une gestion axée sur les résultats dans le cadre des Nations Unies. La délégation a remis en question le caractère largement fixé des indicateurs qui, selon elle, devaient être dynamiques et évolutifs pour pouvoir s'adapter aux nouvelles situations.

40. L'auditeur interne a expliqué que le paragraphe 43 de la partie a) du rapport contenait une évaluation des raisons pour lesquelles certains résultats n'avaient été obtenus que partiellement et il est convenu que ces informations étaient nécessaires pour que l'on puisse faire un diagnostic sur ces questions, de façon à pouvoir apporter des améliorations à l'avenir. Il a rappelé que les critères étaient fixés par les États membres chaque fois que le programme et budget était approuvé et que les résultats escomptés et les principaux indicateurs d'exécution pour l'exercice biennal 2006-2007 avaient été approuvés en septembre 2005. Il a fait observer que le cadre d'exécution s'était amélioré entre les deux exercices biennaux et s'améliorerait encore pour l'exercice suivant.

41. Le directeur général a fourni d'autres explications et indiqué que l'évaluation et l'élaboration des critères d'exécution constituaient une procédure relativement récente au sein de l'Organisation et pas encore définitive. Il a ajouté que d'autres progrès étaient nécessaires

dans certains domaines, notamment s'agissant d'une décision sur la suite à donner aux résultats obtenus lorsque l'analyse aurait été réalisée. Outre la mise en place d'un dialogue comme indiqué dans le document, la Section de la gestion et de l'exécution des programmes nouvellement créée collaborerait avec les chefs de programme pour tenter d'améliorer la mise en œuvre et l'exécution des programmes. Ces facteurs devaient aussi être pris en considération dans le cadre de la procédure de réorientation stratégique. À cet égard, le Secrétariat évaluait les résultats obtenus dans les différents services de l'Organisation et les moyens d'apporter des améliorations. Le directeur général a aussi confirmé que les indicateurs étaient fixés pour un exercice biennal au moment de l'approbation du programme et budget. Sur la base des enseignements tirés, les indicateurs pourraient ensuite être modifiés dans le programme et budget approuvé pour l'exercice biennal suivant.

*42. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concernait, l'approbation du rapport sur l'exécution du programme en 2006-2007 figurant dans les documents WO/PBC/13/3, WO/PBC/13/3(a) et WO/PBC/13/3(b).*

#### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

##### RAPPORT DE L'AUDITEUR INTERNE

43. Le rapport verbal a été présenté par le directeur de la supervision interne, Nick Treen. Il indiquait que des activités étaient désormais menées dans les principaux domaines de supervision – activités d'audit, d'investigation, d'inspection et d'évaluation à l'échelon interne. Les ressources de la Division de l'audit et de la supervision internes avaient aussi été largement renforcées mais la division avait encore besoin de davantage de personnel. Des audits internes avaient été effectués sur la sécurité informatique, le projet relatif à la nouvelle construction et les achats. Une évaluation des risques et des besoins en matière d'audit interne ainsi qu'un plan de travail détaillé pour 2009 avaient aussi été mis au point compte tenu du nouveau cadre stratégique de l'OMPI et, conformément à la nouvelle stratégie de l'Organisation, de futurs audits porteraient sur les questions d'efficacité. Parmi d'autres faits nouveaux figuraient l'élaboration d'une politique complémentaire à suivre en matière d'enquête et un appui continu sous une forme ou une autre aux fins de l'élaboration des principes d'intégrité et d'éthique de l'OMPI. L'élaboration du rapport sur l'exécution du programme pour 2006-2007 dans un format nouveau et amélioré représentait un progrès important. M. Treen a fait observer que la supervision interne continuait de bien fonctionner avec le médiateur, le jury mixte chargé de l'examen des plaintes des fonctionnaires de l'OMPI et le Conseil du personnel; il était heureux de faire état des excellentes relations qu'il entretenait avec le Département de la gestion des ressources humaines et le Bureau du conseiller juridique sur des questions d'intérêt commun dans le cadre de l'exécution de son mandat.

44. Les délégations n'ont formulé aucune observation sur ce point de l'ordre du jour.

45. *Le Comité du programme et budget a pris note de la déclaration de l'auditeur interne.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR  
PROGRAMME ET BUDGET RÉVISÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

46. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/13/4.

47. Les délégations ci-après sont intervenues sur ce point de l'ordre du jour : Afrique du Sud, Algérie (parlant au nom du groupe des pays africains), Allemagne (parlant au nom du groupe B), Bahreïn, Bangladesh (parlant au nom du groupe des PMA), Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba (parlant au nom du GRULAC), Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale), France, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Liban, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, République de Corée, Roumanie, Singapour, Suisse, Tunisie, Ukraine, Uruguay et Yémen. Les résumés de ces déclarations sont reproduits ci-dessous, dans l'ordre dans lequel elles ont été faites.

48. Le directeur général a présenté le document WO/PBC/13/4 en soulignant que le nouveau cadre stratégique et l'introduction de plusieurs nouveaux objectifs stratégiques étaient des éléments essentiels de la proposition de programme et budget révisé pour 2008-2009. Ces nouveaux objectifs étaient liés aux éléments suivants : l'élaboration et la coordination d'une infrastructure mondiale de propriété intellectuelle, l'établissement de l'OMPI en tant que source de références mondiale en matière de propriété intellectuelle dans le cadre d'un réseau de connaissances, le respect de la propriété intellectuelle, les enjeux mondiaux et une interface de communication dynamique. Le directeur général considérait que tous ces objectifs stratégiques étaient essentiels pour l'Organisation et lui permettaient de faire face aux enjeux dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau mondial. Conformément aux nouveaux objectifs stratégiques, une structure de programme révisée comprenant trois nouveaux domaines d'activités de programme (coordination du Plan d'action pour le développement, études économiques, propriété intellectuelle et enjeux mondiaux) serait mise en place. Il a expliqué que les programmes avaient été rationalisés afin de limiter les chevauchements et les doublons dans la structure de programme. L'approche recherchée consistait à agir en se fondant sur le souhait des États membres que les activités de développement soient intégrées de façon à ce que tous les programmes prennent en considération la dimension du développement (des liens avec les recommandations du Plan d'action pour le développement apparaissant dans la quasi-totalité des programmes). Ceci correspondait à l'esprit de la recommandation n° 12 du Plan d'action pour le développement. Le directeur général a ajouté qu'une attention particulière était accordée aux cinq recommandations nécessitant des ressources supplémentaires, approuvées par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), et a renvoyé les délégations à la "Note d'information sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement" distribuée ce matin-là. Concernant cette note, il a attiré l'attention sur les tableaux 1 et 2 énumérant les programmes dans le cadre desquels seront mises en œuvre les cinq recommandations ainsi que les ressources qui leur sont allouées, et a noté une augmentation de 33% de ces ressources pour l'exercice biennal actuel. Il a expliqué que, pour s'assurer que des ressources suffisantes seraient disponibles, le Secrétariat avait adopté une stratégie articulée autour de trois axes : 1) la suppression des doubles emplois,

2) l'intégration des activités relatives au développement et 3) la mise en œuvre d'une méthodologie rigoureuse fondée sur des projets. Le Secrétariat mettait au point des projets spécifiques visant à mettre en œuvre les cinq recommandations approuvées. À la session suivante du CDIP, en avril 2009, un document serait présenté aux États membres pour chacune des cinq recommandations, indiquant les activités à mener et le budget nécessaire pour leur mise en œuvre. Il a ajouté que 3,4 millions de francs suisses (sur les huit) étaient spécialement réservés à cet effet à ce jour.

49. Concernant les ressources de l'Académie de l'OMPI, le directeur général a expliqué qu'il était proposé de suspendre les sous-programmes intitulés "élaboration des politiques" et "recherche et perfectionnement professionnel" (ce dernier proposant des cours payants à l'attention des cadres) et le sous-programme des projets spéciaux portant sur des publications déjà achevées et des missions dans un pays donné. En outre, il a été proposé de redéployer la gestion des connaissances et la bibliothèque de l'OMPI dans un autre programme.

50. Dans leurs déclarations générales formulées à l'ouverture de la session, les délégations de Bahreïn et du Liban ont accueilli avec satisfaction le programme et budget révisé qui, selon elles, était conforme à la promesse faite par le directeur général au moment de son élection s'agissant des activités du Plan d'action pour le développement. Les deux délégations ont assuré le directeur général et les membres du PBC de leur entier soutien et de leur pleine coopération et ont émis le vœu que les documents présentés soient adoptés par consensus.

51. Toutes les délégations qui ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour se sont félicitées du processus de consultations informelles, ont souscrit aux objectifs stratégiques révisés et ont accueilli avec satisfaction le lancement de l'observatoire financier sur le site web de l'OMPI.

52. La délégation de l'Allemagne (parlant au nom du groupe B) a souscrit à la proposition tendant à définir un plan stratégique à moyen terme pour 2010-2015 et s'est félicitée de l'attention accordée au Plan d'action pour le développement. S'agissant de la procédure de réorientation stratégique, le groupe considérait que la proposition de budget révisé indiquait clairement que les premières étapes de la procédure avaient déjà favorisé l'augmentation des gains d'efficacité, puisque l'Organisation pouvait prendre en charge des tâches supplémentaires avec le même volume de fonds. Le groupe était convaincu que cette nouvelle méthode d'optimisation des ressources conduirait à la mise en place d'une culture des affaires au sein de l'OMPI. Il reconnaissait aussi que les divisions de l'Organisation génératrices de revenus souffraient d'un certain manque de compétences et de connaissances mais s'est dit confiant que le Secrétariat s'appuierait sur l'étude bureau par bureau et sur les recommandations du Comité d'audit et qu'il entreprendrait une analyse systématique visant à fournir une évaluation fiable des ressources en personnel, à laquelle le Comité d'audit pourrait alors donner suite. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de Singapour et de la Suisse ont souscrit à cette déclaration.

53. La délégation du Bangladesh (parlant au nom des PMA) a déclaré qu'une attention particulière devait être accordée au groupe des pays se trouvant dans la situation la plus difficile sur le plan de la propriété intellectuelle, à savoir les PMA. Ces pays avaient besoin d'améliorer leur capacité à utiliser la propriété intellectuelle pour débloquer l'innovation et promouvoir la croissance économique. Il a rappelé que tout système prévoyant des droits mondiaux de propriété intellectuelle ne pouvait pas être plus fort que son élément le plus faible, à savoir les PMA. Le groupe des PMA appréciait et soutenait donc la déclaration sans équivoque faite par le directeur général : "en tant que membre de la famille des

Nations Unies, l'OMPI se doit de veiller à ce que l'utilisation de la propriété intellectuelle et l'évolution du système international permettent aux pays en développement et aux pays les moins avancés de mieux tirer parti de l'innovation et de l'économie du savoir". Le groupe souhaitait qu'un programme distinct soit établi pour les PMA au sein du programme et budget de l'OMPI, ce qui, de son point de vue, renforcerait la transparence dans le document du programme et budget s'agissant des programmes de l'OMPI mis en œuvre pour répondre aux besoins généraux des PMA. Le groupe souhaitait aussi que la Division des PMA au sein de l'OMPI soit renforcée sur le plan des ressources humaines et financières pour répondre aux besoins croissants de ce groupe de pays. Il a appelé la division à développer davantage d'activités afin de répondre plus particulièrement aux besoins des PMA en matière de renforcement des capacités institutionnelles et à la nécessité d'effectuer une meilleure évaluation des besoins de ces pays. En outre, le groupe souhaitait que soit réalisée une compilation de bons exemples tirés des programmes de l'OMPI mis en œuvre dans les PMA pour que ces pays puissent tirer parti de leurs expériences mutuelles dans la mise en place d'institutions juridiques spécialisées en propriété intellectuelle. Le groupe estimait que le Plan d'action pour le développement de l'OMPI devait être pleinement intégré dans les activités de l'Organisation. Dans ce contexte, il a souligné la nécessité de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du Plan d'action pour le développement, en particulier la deuxième qui préconisait notamment l'établissement au sein de l'OMPI d'un fonds fiduciaire spécialement destiné aux PMA. Les PMA attachaient une grande importance à la protection et à l'utilisation de leurs ressources génétiques, de leurs savoirs traditionnels et de leurs expressions culturelles traditionnelles et a insisté pour que le directeur général accorde une plus grande attention à cette question. Le groupe a souligné la nécessité d'établir davantage de programmes communs OMPI-OMC à l'intention des PMA et a invité le directeur général à aborder cette question dans les meilleurs délais. Il a mis en valeur l'importance de la coordination et de la coopération entre le Secrétariat et les missions permanentes des PMA en vue d'assurer une meilleure mise en œuvre et un meilleur suivi des programmes. Le groupe a fermement incité l'OMPI à organiser des ateliers et des séminaires en vue de renforcer la capacité des missions de PMA établies à Genève. Il a pris note de la proposition de réduction du financement de l'Académie de l'OMPI et souhaitait en connaître les raisons. Le groupe a aussi exprimé des préoccupations concernant la publication tardive des documents, en particulier en français, qui ne permettait pas aux délégations de disposer de suffisamment de temps pour les examiner de façon approfondie.

54. La délégation du Pakistan (parlant au nom des pays d'Asie et du Pacifique) a souligné qu'aucune activité relative au Plan d'action pour le développement ne devrait être suspendue ou réduite et que des ressources financières suffisantes devraient être disponibles pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités qui avaient été approuvées. Elle a rappelé les propositions de modifications à apporter à l'objectif stratégique VI, programme 17 (Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle) concernant la création d'un environnement favorable à la promotion du respect de la propriété intellectuelle qui contribuerait à réduire ou à éliminer la contrefaçon et le piratage, qui avaient été distribuées par le groupe des pays asiatiques par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux. La délégation a ensuite donné lecture de sa proposition de texte modifié pour l'objectif stratégique VI :

“Le respect de la propriété intellectuelle est un principe fondamental partagé par les gouvernements de tous les pays membres de l'OMPI. Ce nouvel objectif stratégique vise à renforcer la coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle. Il s'agit d'un objectif général intersectoriel plus large que la notion d'application des droits qui appelle à *la création d'un environnement favorable à la*

*promotion du respect de la propriété intellectuelle de façon durable. En créant cet environnement favorable, une stratégie équilibrée, et axée sur la coopération internationale, dans laquelle l'OMPI peut obtenir des résultats tangibles, sera adoptée et inspirée du Plan d'action pour le développement (45) : "Replacer l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l'intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement, étant donné que, conformément à l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC, 'la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devraient aider à contribuer à la promotion de l'innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d'une manière propice au bien-être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d'obligations'". Les activités de l'OMPI au service de cet objectif concernent tous les secteurs de son programme de travail, notamment la définition des éléments d'un environnement favorable à l'instauration du respect de la propriété intellectuelle, la conduite d'études sur les objectifs et d'une évaluation indépendante sur l'étendue et le coût actuels du piratage et de la contrefaçon et leur impact sur le milieu socioéconomique, les programmes en matière de renforcement des capacités, de formation, de sensibilisation et d'enseignement destinés à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle".*

55. La délégation a demandé que les modifications relatives à la "création d'un environnement favorable" soient reprises dans tout le texte du document WO/PBC/13/4, chaque fois qu'il était fait référence à l'objectif stratégique VI et au programme 17. Elle a aussi demandé que, comme le groupe l'avait proposé, le Comité consultatif sur l'application des droits examine les composantes d'un tel "environnement favorable" à sa session suivante.

56. Parlant au nom de son pays, la délégation du Pakistan a proposé qu'un indicateur concernant le recours aux éléments de flexibilité soit ajouté dans le tableau des indicateurs d'exécution et des buts à atteindre du programme 1. Elle a aussi demandé des précisions sur la portée du recours au transfert de technologie dans la colonne "résultats escomptés" de ce tableau.

57. La délégation du Népal a souscrit aux déclarations faites respectivement par le Bangladesh au nom des PMA et par le Pakistan au nom du groupe des pays asiatiques. Elle a ajouté que, pour affronter les enjeux de façon efficace, l'OMPI devait disposer d'un programme de travail et d'un budget distincts pour les PMA et a estimé que le budget et les programmes de l'OMPI devaient prévoir la possibilité d'effectuer des études et des recherches sur des points précis. La délégation a déclaré que les PMA devaient disposer de ressources financières et techniques suffisantes pour mettre en œuvre les activités suivantes : programmes de sensibilisation du public, mise en valeur des ressources dans le cadre des Nations Unies, recherche-développement dans le domaine de la propriété intellectuelle, développement et transfert de technologie, protection de la propriété intellectuelle, protection des savoirs traditionnels, du folklore et des ressources traditionnelles. La délégation a remercié l'OMPI pour l'appui qu'elle a fourni au Népal s'agissant de l'exploitation des ressources, de la mise en place d'infrastructures de propriété intellectuelle et de la mise en œuvre plus efficace du système de propriété intellectuelle grâce à des technologies modernes; elle espérait bénéficier d'un niveau d'appui égal, voire supérieur, au cours des prochaines années, compte tenu en particulier de la crise financière, du changement climatique et de la crise alimentaire et énergétique.

58. La délégation de Cuba (parlant au nom du GRULAC) a reconnu combien il était important d'aligner les objectifs stratégiques sur les objectifs des programmes, les ressources et la structure de l'Organisation et elle s'est dite convaincue que l'approche proposée représentait le début d'un changement institutionnel au sein de l'OMPI qui, selon elle, était nécessaire. Le groupe appuyait fermement la régularisation de 30 postes d'agents temporaires dans la catégorie des services généraux. Cependant, il appelait au respect d'un équilibre de la représentation géographique dans le recrutement futur de personnel. Le groupe s'est félicité en particulier de l'introduction de liens avec le Plan d'action pour le développement dans les programmes et de la création du programme 8 (Coordination du Plan d'action pour le développement), placé sous la supervision directe du directeur général. S'agissant du programme 17, il appuyait l'idée d'une stratégie plus équilibrée et le renvoi à la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement. Il partageait le point de vue d'autres délégations qui estimaient que les activités de développement devaient se trouver au cœur des activités de l'OMPI et considérait donc que, dans l'avenir, il ne devrait pas y avoir de réduction des ressources budgétaires allouées aux activités de développement et il souhaitait que ces activités soient clairement définies. Enfin, le groupe a émis le souhait de participer activement à l'élaboration du programme et budget 2010-2011 et du plan stratégique à moyen terme afin de s'assurer que les deux instruments traduisent ses aspirations.

59. La délégation de la Fédération de Russie (parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale) a estimé que la proposition de programme et budget révisé était prête à être adoptée, sous réserve d'un certain nombre de modifications. Le groupe estimait que les buts et activités de l'objectif stratégique VII (Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux) et de son programme 18 devaient être précisés compte tenu de la crise économique mondiale actuelle. À cet égard, il a aussi souligné l'importance des activités de l'Académie de l'OMPI et a ajouté que celle-ci pouvait jouer le rôle de coordonnateur mondial pour une reconversion dans le domaine de la propriété intellectuelle, voire un rôle plus important. Concernant le programme 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), le groupe s'inquiétait que le budget proposé ne corresponde pas aux objectifs stratégiques et aux résultats escomptés, puisque 85% des ressources allouées visaient les dépenses de personnel. Il s'inquiétait aussi de la suppression du poste de directeur pour ce programme. Enfin, il a souligné qu'il était favorable à une représentation géographique équitable dans l'ensemble des départements administrant ces programmes.

60. La délégation de l'Algérie (parlant au nom du groupe des pays africains) a fait observer que la redéfinition des objectifs stratégiques et un réalignement des programmes existants dans le cadre du programme et budget révisé devaient répondre aux préoccupations des pays développés comme à celles des pays en développement. Le programme et budget révisé pour 2008-2009 restait une mesure intermédiaire et un changement important dans les priorités de l'Organisation devait être envisagé dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011. Si la question du développement devait être intégrée dans tous les programmes de l'Organisation, cette notion ne devait pas servir d'argument pour réduire le budget consacré aux véritables activités de développement. Les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement devaient être allouées, en particulier les huit millions de francs suisses approuvés par le CDIP en 2008 pour la mise en œuvre des cinq recommandations approuvées. Il notait que l'objectif stratégique VI devait prendre en considération l'équilibre entre les titulaires de droits d'un côté et le public de l'autre. Afin de renforcer la politique de communication de l'OMPI avec les États membres (objectif stratégique VIII), le groupe demandait que la langue arabe soit intégrée dans les activités et les publications de l'Organisation, de sorte que les documents de

travail pour les différents comités soient non seulement disponibles en arabe mais aussi publiés suffisamment à l'avance pour permettre aux États membres de participer aux réunions sur un pied d'égalité par rapport aux autres pays. La délégation a indiqué que le groupe appuyait les propositions faites par la délégation du Pakistan et le groupe des pays asiatiques concernant le programme 17 et a fourni une liste distincte de nouvelles modifications détaillées en vue de leur examen par le Secrétariat. Elle a mis en garde contre l'utilisation imprudente des réserves compte tenu de la situation économique actuelle et a indiqué que, selon elle, les projets proposés par le Secrétariat concernant l'utilisation des réserves ne constituaient pas une priorité. Elle a invité le Secrétariat à engager des consultations avec les États membres en vue de définir les objectifs pour lesquels les réserves de l'Organisation devaient être utilisées. Concernant des points plus précis, le groupe demandait que le lien avec la recommandation n° 20 du Plan d'action pour le développement soit supprimé dans le programme 4. Il demandait aussi des précisions concernant l'augmentation des fonds destinés à acquitter les honoraires des experts et la proposition de réduction de l'activité de publication pour ce programme. Le groupe proposait aussi de supprimer l'adjectif "durable" dans l'intitulé et le texte de l'objectif stratégique III (Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement durable) puisque la notion de durabilité ne figurait pas dans le Plan d'action pour le développement. Le groupe demandait la suppression de la référence aux PME dans le programme 9 (Afrique, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés). S'agissant de l'Académie de l'OMPI (programme 11), alors que le groupe des pays africains acceptait que certaines activités de l'Académie soient transférées à d'autres programmes, il s'opposait à la proposition de réduction des fonds et à la suppression d'activités de formation des chefs d'entreprise.

61. La délégation du Brésil s'est félicitée des changements conceptuels découlant des objectifs stratégiques VI et VII. Concernant l'objectif VI, elle était d'avis que la notion de respect de la propriété intellectuelle était bien plus large et générale que la notion plus stricte d'application des droits et considérait que, pour qu'une politique visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle soit efficace, elle devait aller au-delà des actions menées par les autorités policières et douanières et englober les politiques éducatives, sociales et économiques. L'OMPI devait engager des discussions sur le respect de la propriété intellectuelle et promouvoir cette notion dans un esprit d'équilibre entre les droits et les obligations et les intérêts plus généraux de la société, tout en prenant pleinement en considération la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement. Elle partageait l'opinion exprimée par le groupe des pays asiatiques selon laquelle la description du programme 17 ne reflétait pas la nouvelle stratégie adoptée. Elle accueillait avec satisfaction le nouvel objectif stratégique VII comme tentative pour amener l'OMPI à se pencher davantage sur des questions d'intérêt général telles que la santé, la sécurité alimentaire et le changement climatique, et considérait qu'il s'agissait d'une approche innovante qui contribuerait à renforcer la dimension du développement au sein du système international de la propriété intellectuelle. La délégation a souligné l'importance de l'objectif stratégique III (Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement durable) et la priorité accordée aux moyens de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du Plan d'action pour le développement. Elle souscrivait à la demande formulée par le groupe des pays africains concernant la suppression de l'adjectif "durable" dans l'intitulé de cet objectif. La délégation s'est prononcée en faveur de la nécessité de rationaliser les activités de développement au sein de l'OMPI mais a fait observer qu'elle ne souhaitait pas que la responsabilité de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement soit diminuée. À cet égard, des divisions, des bureaux ou des programmes spécifiques de l'OMPI devaient se voir confier les activités relatives au Plan d'action pour le développement et la responsabilité de la mise en œuvre scrupuleuse des recommandations

spécifiques. Elle a demandé que les États membres soient tenus informés de la façon dont les pays en développement continueraient à bénéficier de conseils législatifs sur les éléments de flexibilité de l'Accord sur les ADPIC.

62. La délégation de l'Inde, tout en se félicitant du processus consultatif engagé par le Secrétariat, a exprimé ses préoccupations concernant le volume de documentation fourni aux États membres pour examen dans un délai restreint. Elle estimait que les délibérations et les consultations sur le fond étaient aussi importantes que la procédure, l'établissement de nouvelles priorités, la redynamisation et l'orientation stratégique, et devraient même parfois l'emporter. Des préoccupations ont aussi été exprimées au sujet des propositions présentées concernant la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et l'interprétation de la notion de rationalisation. La délégation a demandé des précisions sur les ressources relatives aux activités de développement telles qu'elles sont présentées dans le document du programme et budget révisé par rapport à la version approuvée et elle a fait part de ses préoccupations concernant certaines activités telles que la collecte de statistiques au titre de l'objectif stratégique V, le nouveau programme sur les études, les statistiques et l'analyse économiques et ce que l'on entend par "respect de la propriété intellectuelle" – notion présentée comme liée au développement car les activités de promotion de la propriété intellectuelle, qui relèvent plus d'un plan d'action pour l'application des droits, ne devraient pas faire partie du Plan d'action pour le développement. La délégation a réaffirmé que l'ensemble des recommandations du Plan d'action pour le développement qui avaient été approuvées en vue d'une mise en œuvre immédiate devaient recevoir un financement approprié. Concernant la question de la rationalisation, elle a fait observer que des activités relatives aux différentes recommandations avaient été intégrées dans les programmes 1, 3 et 9. Elle s'est félicitée des ressources supplémentaires allouées aux savoirs traditionnels et au programme 3 issus des anciens programmes distincts relatifs au droit d'auteur et à l'environnement numérique, à la gestion collective et aux industries de la création. Elle était aussi favorable aux éléments de flexibilité de l'Accord sur les ADPIC proposés mais a ajouté que les négociations concernant cet accord relevaient strictement de l'OMC. Elle a souscrit à la stratégie fondée sur des projets pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement mais a souligné qu'une telle approche devait laisser la possibilité d'étudier et d'analyser comment la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement pouvait être menée à bien et évaluée à l'aide de mesures, d'indicateurs et de buts à atteindre fondés sur les résultats. La délégation a appuyé l'intervention du groupe des pays africains en exprimant ses préoccupations concernant la réduction des ressources budgétaires allouées à l'Académie de l'OMPI et a aussi fait observer que le programme relatif à l'innovation et au transfert de technologie devait être mis en œuvre avec un degré de priorité approprié. Des précisions étaient demandées concernant les critères utilisés pour définir l'activité en matière de développement et les détails de la méthode employée pour affecter les fonds aux activités du Plan d'action pour le développement. Concernant le programme 28 (Sécurité), la délégation a demandé des précisions sur la correspondance entre la recommandation du vérificateur externe et ce qui était prévu dans le programme 28. Elle souscrivait pleinement aux modifications proposées par le groupe des pays asiatiques concernant l'objectif stratégique VI.

63. La délégation de l'Égypte a appuyé la déclaration faite par le groupe des pays africains et a dit partager les préoccupations exprimées par la délégation de l'Inde. Elle a fait observer que le programme et budget révisé présentait une nouvelle vision de l'Organisation qui ferait partie de la réorientation stratégique de l'OMPI, laquelle engloberait le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 et le plan stratégique à moyen terme pour la période 2010-2015. La délégation a accueilli favorablement la stratégie de rationalisation des

activités de développement dans l'ensemble des programmes de l'OMPI, notant le défi que cela poserait pour la gestion de ces activités à la fois en termes qualitatifs et en termes de financement. Elle a souligné combien il était important d'assurer la comparabilité du financement des activités de développement dans le programme et budget initial et dans la proposition de programme et budget révisé et s'est dite préoccupée que cela n'ait pas été mis en œuvre de façon totalement satisfaisante selon elle. La délégation a aussi souligné qu'il était important de s'assurer que les besoins en ressources humaines et financières pour les cinq recommandations approuvées par l'Assemblée générale soient indiqués de façon appropriée dans le programme et budget révisé et elle a demandé des précisions sur les 3,4 millions de francs suisses alloués et la stratégie à trois niveaux adoptée à cet égard. La délégation souscrivait pleinement à la proposition présentée par la délégation du Pakistan concernant la création d'un "environnement favorable" pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle. Elle a fait observer que les États membres devaient s'efforcer d'établir des paramètres et des principes directs clairs concernant l'utilisation des réserves de l'Organisation afin de permettre aux États membres et à l'OMPI de manœuvrer prudemment dans une période de crise économique et financière mondiale.

64. La délégation du Yémen a pleinement souscrit à la déclaration formulée par la délégation du Pakistan et a appuyé la proposition de programme et budget révisé. Tout en appuyant fermement l'objectif stratégique III, la délégation partageait aussi les préoccupations exprimées à cet égard par d'autres délégations.

65. La délégation du Nigéria a exprimé son soutien concernant la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains au sujet de l'Académie de l'OMPI et de la question du développement durable. Elle était satisfaite que le directeur général ait accordé une attention personnelle au Plan d'action pour le développement. La délégation a souligné l'importance de l'objectif stratégique III pour les pays en développement et a indiqué qu'un bureau régional devrait être créé en Afrique afin de favoriser la sensibilisation à la notion de propriété intellectuelle. Rappelant la position adoptée par les délégations de l'Algérie et de l'Égypte, elle a appuyé l'affectation de huit millions de francs suisses à la mise en œuvre des cinq recommandations du Plan d'action pour le développement.

66. La délégation de Singapour s'est félicitée de l'approche consultative et transparente adoptée par le directeur général. Elle appuyait la nouvelle structure proposée, qui permettrait à l'OMPI de faire face plus efficacement aux besoins en constante évolution du système de propriété intellectuelle, aux besoins des pays présentant différents niveaux de développement et aux enjeux mondiaux. Dans le programme et budget révisé, l'ensemble des programmes de fond et des objectifs stratégiques accordait une importance significative et constante au développement. La délégation considérait le programme et budget révisé comme l'un des éléments du processus continu de redéfinition des objectifs stratégiques de l'OMPI lui permettant de faire face aux enjeux extérieurs et de remplir son mandat en qualité d'institution des Nations Unies.

67. La délégation du Chili a exprimé sa satisfaction concernant le caractère transparent du processus de consultation qui a précédé la réunion et les liens avec les recommandations du Plan d'action pour le développement sous la rubrique "Liens avec d'autres programmes". Elle a appuyé les demandes formulées par d'autres délégations concernant les critères utilisés pour définir les activités de développement et a souhaité que l'aspect relatif au développement soit énoncé dans l'exposé de chaque programme. Elle a pleinement souscrit à la déclaration faite par Cuba au nom du GRULAC.

68. La délégation de la République de Corée s'est félicitée de l'introduction des objectifs stratégiques V et VII, notant aussi que l'objectif stratégique VII et le programme 18 avaient un rôle à jouer dans la recherche commune de solutions aux défis majeurs auxquels l'humanité doit faire face dans des domaines tels que le changement climatique et la sécurité alimentaire. Les ressources budgétaires et en personnel proposées pour ce programme en faisaient l'un des plus petits parmi les 29 programmes proposés. La délégation a souligné l'importance du programme 18, précisant qu'il faudrait renforcer les ressources budgétaires et en personnel pour ce programme dans l'avenir. Elle s'est félicitée que la diffusion des connaissances soit facilitée par la nouvelle version du logiciel Patentscope® et a proposé que des activités connexes portent aussi plus particulièrement sur les informations technologiques intermédiaires pour répondre aux besoins des pays en développement, notamment les PMA.

69. La délégation de l'Équateur s'est associée à la déclaration prononcée par le GRULAC. Elle a souligné qu'il était important de mettre en œuvre l'ensemble des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, financée par les ressources budgétaires du budget ordinaire de l'Organisation. Elle a évoqué la question de la gestion des politiques publiques et des éléments de flexibilité au sein de l'OMPI qui, selon elle, était traitée au cas par cas par le Plan d'action pour le développement. À cet égard, la délégation a souhaité savoir comment cette question serait gérée dans l'Organisation du point de vue budgétaire et administratif.

70. La délégation de l'Afrique du Sud a appuyé la déclaration faite par le groupe des pays africains ainsi que l'ensemble des points qu'il a soulevés et elle a partagé les préoccupations de ce groupe concernant la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement.

71. La délégation du Belarus a dit appuyer le programme et budget révisé et s'est félicitée de l'augmentation des dépenses révisées pour les programmes de coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie. Cependant, elle a noté que, compte tenu de l'évolution rapide et dynamique de la région, les ressources du programme 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie) n'étaient pas suffisantes. L'OMPI devait augmenter les ressources réservées au développement des activités de formation en propriété intellectuelle dont bénéficieraient les pays d'Europe de l'Est et une coopération plus approfondie et une assistance renforcée étaient nécessaires dans la région pour accroître l'efficacité et la qualité des politiques mises en œuvre par l'OMPI.

72. La délégation des Pays-Bas a pleinement souscrit à la déclaration faite par l'Allemagne au nom du groupe B et a indiqué qu'elle était favorable à la proposition de création de 22 nouveaux postes, car ceux-ci étaient nécessaires pour répondre aux besoins de compétences et combler les manques à caractère urgent, ainsi qu'à la régularisation de 30 employés des services généraux, étant donné que la proposition globale de réexamen des modalités contractuelles au sein de l'OMPI serait présentée dans le cadre de la proposition de programme et budget pour 2010-2011. La délégation souhaitait que des gains d'efficacité continuent à être réalisés dans le cadre de la procédure de réorientation stratégique et attendait avec impatience la réduction des sureffectifs dans les deux ou trois ans à venir. Elle a aussi demandé des informations complémentaires sur la conférence des donateurs, les activités pour lesquelles des ressources supplémentaires étaient demandées dans ce cadre, le retour d'information provenant des donateurs ainsi que la volonté ou la capacité de ces derniers à fournir à l'OMPI des ressources nouvelles ou complémentaires en 2009.

73. La délégation de la Suisse a souscrit à la déclaration faite par l'Allemagne au nom du groupe B. Elle a appuyé le programme et budget révisé 2008-2009, notant qu'il mettait en relation les ressources allouées et la structure et les objectifs de l'Organisation, ce qui contribuait à une plus grande efficacité en supprimant des chevauchements et des doublons et en générant des économies. La délégation a estimé que la proposition de programme et budget révisé pour 2008-2009 était équilibrée concernant les ressources allouées et les activités proposées dans les différents secteurs de l'OMPI, notant que les opérations efficaces et la grande qualité des services fournis par les services d'enregistrement garantiraient le succès continu de l'Organisation, ce qui permettrait ensuite de financer de nombreuses activités, en particulier dans le domaine du développement. Elle a fait part de sa conviction que les deux secteurs étaient fortement liés et que le succès de l'un était la garantie du succès de l'autre. Elle a souscrit aux propositions relatives au personnel présentées dans le document du budget révisé et a encouragé le directeur général à poursuivre ses efforts et à mettre en œuvre les réformes nécessaires telles qu'elles sont définies dans l'étude bureau par bureau, de façon à pouvoir obtenir des gains d'efficacité sur le plan humain et financier, et les multiplier, au cours de l'exercice biennal suivant. Elle a déclaré qu'elle appuyait la mise en œuvre des recommandations formulées par le vérificateur externe et a remercié le Comité d'audit pour ses conseils et ses recommandations.

74. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration faite par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B, notant que le programme et budget révisé était raisonnable et équilibré. Elle était fermement convaincue que des ressources suffisantes devaient être mises à la disposition des secteurs opérationnels du Bureau international, en particulier dans le domaine des brevets, des marques et du droit d'auteur, ainsi que des systèmes d'enregistrement international, qui génèrent plus de 90% des revenus de l'OMPI. La délégation a fait part de sa satisfaction concernant l'excellent travail de fond effectué par l'Organisation, par exemple par la Division des industries de création dont les activités avaient été financées par des ressources extrabudgétaires provenant de fonds fiduciaires. Elle espérait que l'OMPI exploiterait ses ressources limitées et augmenterait sa rentabilité au maximum. Elle a fait observer que le budget prévoyait l'ajout de nouveaux postes, avant l'établissement d'un plan d'action détaillé et d'un calendrier pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude bureau par bureau et elle a ajouté qu'elle attendait avec intérêt de recevoir davantage d'informations dans le cadre du plan global de recrutement qui serait présenté par le Secrétariat lors de la préparation du programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011.

75. La délégation du Mexique s'est pleinement associée à la déclaration faite par Cuba au nom du GRULAC. Elle a souligné que les États membres avaient besoin de s'assurer que les organisations internationales faisaient des économies et réduisaient les coûts et donc les budgets. Elle a ajouté que, pour s'assurer que les augmentations budgétaires ne donnaient pas lieu à une hausse de la contribution des États membres, il était important de promouvoir les contributions volontaires au budget ordinaire.

76. La délégation du Maroc a souscrit à la déclaration faite par l'Algérie au nom du groupe des pays africains ainsi qu'aux déclarations d'autres délégations africaines. Elle a exprimé ses préoccupations et demandé des précisions sur le financement des activités de développement et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. Elle a souligné que certains pays, en particulier en Afrique, souffraient toujours du fossé numérique et que la distribution des publications était donc nécessaire et utile pour ces pays, ajoutant que la promotion d'une culture de la propriété intellectuelle entraînait des besoins accrus en matière de renforcement des capacités. À ce sujet, elle a fait part de ses inquiétudes concernant la

réduction des ressources allouées à l'Académie de l'OMPI. Elle appuyait la nouvelle stratégie de communication et souhaitait que des moyens financiers propres soient alloués à l'intégration de la langue arabe, ce qui permettrait aux pays arabes d'accéder au système de Madrid et de participer aux comités. La délégation a souligné la possibilité d'utiliser les réserves et d'organiser une conférence des donateurs en 2009 pour couvrir ces besoins et a demandé des précisions concernant les chiffres figurant dans l'annexe 5 (Ressources allouées aux activités de développement) et le tableau 1 concernant les fonds non affectés d'un montant de 7,1 millions de francs suisses. Elle a proposé que ce montant soit alloué aux activités de développement, conformément à la demande des pays en développement qui avaient pris la parole.

77. La délégation de l'Ukraine a pleinement souscrit aux déclarations faites par les délégations de l'Inde et de la Roumanie. Elle a rejoint le point de vue du directeur général concernant le nombre de programmes proposé et a demandé qu'une analyse des obligations fonctionnelles du personnel en place soit effectuée de façon à pouvoir procéder à une répartition plus efficace du travail, notant que les dépenses de personnel représentaient la principale charge budgétaire. La délégation a demandé que davantage de ressources soient allouées aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Elle a souligné l'importance des programmes d'enseignement, notamment des universités d'été, ainsi que l'importance de l'Académie de l'OMPI, demandant une augmentation des ressources destinées aux programmes d'enseignement. La délégation souhaitait aussi qu'un centre d'enseignement digne de ce nom soit créé dans son pays. Une gestion plus efficace des ressources allouées aux programmes était nécessaire. Compte tenu de la crise économique, les États membres devaient procéder pour l'avenir à une analyse leur permettant d'évaluer le niveau de risque et la façon dont le nombre de demandes selon le PCT influencera les revenus de l'Organisation. La délégation souhaitait aussi que tous les documents de travail soient fournis un mois avant les réunions.

78. Le directeur général a répondu aux questions posées concernant le recrutement, le suivi de l'étude bureau par bureau et l'état d'avancement de la proposition relative aux conditions contractuelles dans l'Organisation. Il a assuré les États membres que les recommandations de l'étude bureau par bureau seraient pleinement prises en considération dans la procédure de réorientation stratégique et qu'ils pourraient suivre le déroulement de cette procédure par l'intermédiaire du Comité d'audit, sur le site Web de l'OMPI consacré à la réorientation stratégique, puis grâce au processus de consultation relatif au programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011. Une proposition globale sur les conditions contractuelles dans l'Organisation et une proposition de feuille de route seraient présentées aux États membres et, en cas d'acceptation, les activités de mise en œuvre pourraient prendre jusqu'à cinq ans. Concernant la diversité géographique, le directeur général a rappelé qu'au cours des consultations informelles menées avec les États membres, une illustration de la répartition géographique de l'ensemble des fonctionnaires de l'OMPI avait été fournie aux États membres et que le Secrétariat rendrait compte de l'évolution dans ce domaine. Il a fait observer que la mise en œuvre de ce projet prendrait du temps. S'agissant des préoccupations exprimées par la délégation du Pakistan au sujet de l'objectif stratégique VI et du programme 17, il a approuvé la modification proposée concernant la "création d'un environnement favorable" et la suppression du terme "durable" dans la description de l'objectif stratégique III. Concernant le programme 1 (Brevets, promotion de l'innovation et transfert de technologie) et la proposition de modifier les indicateurs d'exécution, le directeur général a déclaré que le nouveau texte serait fourni dans le document modifié. Il a ajouté que la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement apparaîtrait dans les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution pour le programme 17. Pour répondre aux

préoccupations concernant l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement et l'attribution des responsabilités, le directeur général a appelé l'attention sur la page 30 du programme et budget révisé, qui contient une matrice indiquant les programmes chargés de la mise en œuvre des cinq recommandations. Il a rappelé que la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement avait été créée sous sa supervision directe et jouait un rôle de correspondant pour la coordination de toutes les activités dans ce domaine au sein du Secrétariat. Des chefs de projet avaient été désignés pour chacune des cinq recommandations. Des informations sur ce sujet seraient publiées sur le site Web de l'OMPI afin de rendre la structure du Secrétariat plus transparente. Pour répondre aux demandes de définition des activités en matière de développement, il a indiqué qu'il n'y avait aucun critère officiel dans l'Organisation et qu'il serait possible d'y remédier. Lorsqu'un pays en voie de développement était bénéficiaire d'une activité, le Secrétariat considérait qu'il s'agissait d'une activité de développement de l'Organisation. Le Secrétariat œuvrait à l'élaboration d'un mécanisme de traçabilité des dépenses liées à la mise en œuvre des recommandations approuvées du Plan d'action pour le développement. Concernant la recommandation du Comité d'audit sur la sécurité informatique, il a expliqué que les activités de suivi relevaient plutôt du programme 25 (Techniques de l'information et de la communication) que du programme 28. Il a pris bonne note de la demande formulée par la délégation du Bélarus concernant les ressources allouées au programme 10. S'agissant de la conférence des donateurs, le directeur général a rappelé qu'après l'approbation de la conférence par l'Assemblée générale et le CDIP, le Secrétariat avait élaboré un projet de programme initial qui avait été mis à la disposition des États membres en vue d'autres consultations. L'augmentation du coût des services contractuels de l'OMPI était liée aux coûts de traduction et à l'externalisation de la traduction dans le cadre des systèmes du PCT et de Madrid. Concernant l'Académie de l'OMPI, le directeur général a rappelé qu'une feuille de calcul donnant une vision précise de la situation avait été mise à la disposition des délégations. Les activités permanentes de l'académie étaient : le programme de perfectionnement des cadres, le programme d'enseignement diplômant et le programme d'enseignement à distance et de sensibilisation. Ces programmes ne supportaient aucune réduction et bénéficiaient plutôt d'une augmentation des ressources qui leur étaient allouées. Le directeur général a réitéré l'explication qu'il avait déjà donnée concernant les activités suspendues (programme d'élaboration des politiques, programme de perfectionnement professionnel et programme des projets spéciaux). Le programme d'élaboration des politiques était un programme généralisé qui manquait d'orientation et se situait en dehors du domaine de compétence de l'académie. Dans ce programme, la formation des diplomates représentait un domaine important qui serait déplacé dans le sous-programme de perfectionnement des cadres relevant des activités permanentes de l'académie. Le transfert de la gestion des connaissances et de la bibliothèque entraînait une diminution du budget de l'académie de 356 000 francs suisses et l'enseignement à distance resterait une priorité pour l'Organisation et pour l'académie. Il a ajouté que la recommandation n° 10 du Plan d'action pour le développement prévoyait l'allocation de 800 000 francs suisses à l'académie pour la formation spécialisée du personnel des offices de propriété intellectuelle, ainsi que l'augmentation des effectifs de l'académie avec trois fonctionnaires de la catégorie professionnelle et deux employés des services généraux de plus. Il considérait que l'académie était bien dotée et elle cesserait de mener des activités superflues sans rapport avec ses fonctions fondamentales de formation. Sur la question du Plan d'action pour le développement, le directeur général a rappelé que le chiffre de huit millions de francs suisses constituait un budget indicatif pour la mise en œuvre des cinq recommandations approuvées par l'Assemblée générale et le CDIP. La proposition figurant dans le programme et budget révisé concernait l'adoption d'une méthodologie applicable aux projets, une distinction étant faite entre un projet et une méthodologie applicable aux projets. Il a aussi fait observer que le

Secrétariat affinait les cinq recommandations conformément à la méthodologie applicable aux projets et avait spécifiquement réservé 3,4 millions de francs suisses sur le montant total estimé de huit millions. Il a ajouté qu'au cours de la session suivante du CDIP, les États membres se verraient remettre pour chacune des cinq recommandations un document distinct définissant la méthodologie relative aux projets et le budget. Il n'y aurait plus de budgets indicatifs mais les budgets réels nécessaires pour les activités à mener aux fins de la mise en œuvre des cinq recommandations. Compte tenu des points de vue exprimés par les États membres et de la nécessité de renforcer la confiance à l'égard de l'approche adoptée, ainsi que du vif souhait exprimé par les délégations de voir les huit millions de francs suisses réservés à l'avance au lieu d'avancer progressivement selon la méthodologie proposée, le directeur général a mis en exergue les moyens de sortir de cette impasse. La première possibilité, qu'il ne souhaitait pas proposer, consistait à supporter un déficit budgétaire – une mauvaise politique fiscale dans la situation économique et financière actuelle. La deuxième possibilité consistait à utiliser les réserves. Là encore, il s'agissait d'une mauvaise politique fiscale et il ne souhaitait pas présenter une telle proposition car les réserves de l'OMPI devaient être affectées uniquement à des dépenses non régulières et gérées selon une politique fiscale prudente, ainsi qu'il avait été débattu au cours de cette session.

La troisième possibilité consistait à allouer les huit millions de francs suisses selon un taux d'efficacité de 1,5% sur l'ensemble de l'Organisation. Il a fourni des détails sur cette proposition et a renvoyé les États membres à l'annexe II du budget révisé et au point relatif aux ressources non affectées, à savoir 4,8 millions de francs suisses pour les ressources en personnel et 2,3 millions de francs suisses pour les autres ressources, soit au total 7,1 millions de francs suisses. Tout en soulignant que les huit millions de francs suisses représentaient un chiffre budgétaire indicatif et que le montant total pourrait s'établir au-dessus ou au-dessous de cette somme, le directeur général a dit en résumé que huit millions de francs suisses étaient disponibles aux fins du Plan d'action pour le développement dans le cadre des ressources non affectées, qui seront reconstituées grâce à un gain d'efficacité de 1,5% sur l'ensemble de l'Organisation.

79. La délégation de l'Afrique du Sud a pris note avec satisfaction des explications du directeur général sur les huit millions de francs suisses approuvés par l'Assemblée générale et de l'assurance qu'il avait donnée que davantage d'activités seraient mises au point pour les cinq recommandations approuvées; elle a toutefois demandé des explications supplémentaires à cet égard.

80. La délégation du Paraguay s'est déclarée favorable à une analyse de la répartition géographique des postes. Elle a souligné le rôle important de l'académie compte tenu du fait que, à son avis, il y avait un lien direct entre l'importance accordée à la propriété intellectuelle dans le monde et la formation du personnel. Elle a aussi relevé que les prévisions budgétaires pour le Plan d'action pour le développement étaient justes et qu'elles pourraient être adaptées au fil du temps tant que les États membres exerceraient un contrôle sur les sommes affectées aux différents projets puisqu'ils pourraient ainsi s'assurer que ces projets étaient effectivement mis en œuvre.

81. La délégation de l'Allemagne (s'exprimant au nom du groupe B) a dit avoir cru comprendre que le budget indicatif / estimatif pour le Plan d'action pour le développement impliquait que les chiffres avancés étaient des estimations. Elle a aussi observé qu'il conviendrait d'établir un texte précis pour l'échéancier de la mise en œuvre des cinq recommandations. Toutes les décisions budgétaires prises par tout comité de l'OMPI devaient être soumises au PBC et respecter le processus budgétaire approprié. Le groupe a souligné que l'important, aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action

pour le développement, était non seulement les montants affectés à la mise en œuvre des projets mais aussi les résultats obtenus. Le groupe a exprimé sa volonté de respecter l'approche du directeur général et a appuyé les efforts déployés par celui-ci pour obtenir des fonds supplémentaires – mais pas toutefois sous la forme d'un déficit budgétaire ou de l'utilisation des réserves – destinés à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

82. La délégation de la Roumanie a dit appuyer la solution proposée par le directeur général pour le financement des activités relatives au Plan d'action pour le développement, se félicitant aussi de cette tendance générale à incorporer des activités liées au développement dans les programmes importants de l'Organisation. En ce qui concernait l'observatoire financier de préalerte, elle a dit estimer qu'il s'agissait d'une excellente idée, utile. Elle a appuyé la création de 22 nouveaux postes et la conversion de 30 postes à durée limitée en des postes permanents, considérant que ces propositions correspondaient aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation bureau par bureau; elle a aussi proposé un examen des attributions pour les postes de courte durée afin d'éviter que d'autres contrats de courte durée atteignent sept à dix ans. La délégation a dit espérer que le Secrétariat prenne des mesures supplémentaires pour augmenter les ressources humaines de la Division pour certains pays d'Europe et d'Asie, et a demandé qu'il soit donné suite à cette demande répétée des deux groupes régionaux. Elle a mis les membres en garde contre la microgestion, soulignant que la confiance et la transparence, la simplicité et la franchise joueraient un rôle décisif dans l'instauration des liens de coopération tellement nécessaires entre les États membres et le Secrétariat.

83. La délégation du Pakistan a déclaré apprécier les efforts déployés par le directeur général et le Secrétariat pour répondre aux préoccupations des États membres ainsi que l'incorporation des modifications proposées par les délégations pour les objectifs stratégiques I, III et VI. Des explications supplémentaires ont été demandées sur la proposition du directeur général d'affecter 7,1 millions de francs suisses prélevés sur des ressources non allouées.

84. La délégation de la France s'est félicitée de la proposition, équilibrée, ainsi que des nouveaux objectifs stratégiques et programmes, en raison notamment de la plus grande reconnaissance accordée aux défis mondiaux et de leur lien avec la propriété intellectuelle aux fins de l'objectif stratégique VII (Programme 18). Elle a noté avec satisfaction la détermination du directeur général de prendre en considération l'évaluation bureau par bureau et, compte tenu de ce qui avait été suggéré à propos d'une proposition globale pour les contrats de courte durée, elle a appuyé la reconversion de 30 postes de courte durée et la création de six postes en application de la clause de flexibilité de Madrid et pour l'enregistrement des brevets. À propos de la création de 22 postes, la délégation a demandé que cette proposition soit assortie d'une mesure visant à supprimer les postes équivalents ailleurs. S'agissant de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, elle a approuvé la déclaration faite par le groupe B, rappelant que la somme de huit millions de francs suisses était une somme donnée à titre indicatif, sous réserve du processus budgétaire normal et d'un examen par le PBC. La délégation a fait sienne la solution du directeur général consistant à garantir l'affectation de huit millions de francs suisses par le jeu d'un accroissement d'efficacité.

85. La délégation de l'Uruguay s'est félicitée des changements recommandés par le directeur général dans le budget révisé et a demandé que, dans le programme 1 (pour l'objectif stratégique I) et dans le programme 5 (pour l'objectif stratégique II), l'équilibre

indispensable soit établi entre, d'une part, la reconnaissance de la propriété intellectuelle et, d'autre part, l'intérêt public, ainsi qu'il ressortait de la recommandation n° 10 du Plan d'action pour le développement adopté par l'Assemblée générale. Pour ce qui était de l'Académie de l'OMPI, après avoir reconnu que des parties de ses programmes ne correspondaient pas à son mandat, elle a dit souhaiter que les ressources dégagées servent à des programmes universitaires afin de renforcer les capacités pouvant avoir un effet sur le développement. Elle a dit appuyer l'objectif stratégique V (programme 16), qu'elle a jugé indispensable à la mise en place d'une politique des pouvoirs publics efficace. Enfin, en ce qui concernait le programme 17 (objectif stratégique VI), elle a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Pakistan sur la nécessité d'analyser en profondeur les causes du piratage pour pouvoir combattre efficacement celui-ci.

86. La délégation d'Israël a déclaré s'aligner sur les déclarations faites par le groupe B à propos des principes du programme et budget proposé. Elle a demandé des explications sur la proposition d'affectation pour l'académie et la question du transfert de la bibliothèque au programme 19 (Communications).

87. La délégation de l'Inde a dit qu'elle demeurait sceptique sur le bien-fondé de la réorganisation des rangs de priorité attribués aux objectifs stratégiques de l'Organisation et qu'elle était préoccupée par les explications sur la question du respect de la propriété intellectuelle qui, selon elle, équivalaient à renforcer le programme de travail sur le respect des droits au sein de l'OMPI. Elle a noté avec préoccupation la proposition d'affectation de ressources à la construction de bases de données, et a déclaré avoir des difficultés à appuyer les propositions faites par le Brésil et le Yémen pour supprimer le terme "durable" dans l'objectif stratégique III. La délégation a rappelé que le premier ministre indien avait récemment déclaré que le développement durable était l'un des plus grands défis de notre époque, ce qui expliquait pourquoi l'interface entre la propriété intellectuelle et les défis mondiaux constituait une question importante pour la délégation. Celle-ci s'est déclarée satisfaite du mécanisme de coordination qu'il avait été proposé de créer pour assurer l'intégration des activités de développement mais préoccupée par le fait que la réorganisation des rangs de priorité attribués aux objectifs stratégiques avait conduit à l'affaiblissement du Plan d'action pour le développement. Elle a réitéré sa position selon laquelle elle ne souhaitait pas l'affaiblissement des sommes affectées au Plan d'action pour le développement en faveur des programmes de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités, et a appelé à la pleine restitution des fonds à l'académie. La délégation a souscrit à la déclaration de l'Égypte et a demandé l'affectation de ressources pour les recommandations approuvées du Plan d'action pour le développement, conformément à la décision de l'Assemblée générale.

88. La délégation du Japon a fait sienne la déclaration de l'Allemagne au nom du groupe B, se félicitant de la proposition de budget révisé, équilibrée et conçue avec, à l'esprit, un processus complet de réorientation stratégique. Elle a encouragé le Secrétariat à intensifier ses efforts pour mieux traiter la question d'une éventuelle détérioration des conditions financières, en mettant à profit les mécanismes de contrôle proposés tels que l'observatoire de préalerte. Elle s'est félicitée des efforts déployés par le Secrétariat pour analyser les opérations du PCT visant à améliorer la qualité et l'efficacité à l'aide de différents indicateurs de performance, et a dit espérer que l'OMPI continuerait à prendre des mesures pour développer l'infrastructure de propriété intellectuelle en vue du renforcement de l'efficacité du travail de l'Organisation et des offices respectifs de propriété intellectuelle. La délégation

japonaise a indiqué qu'elle attachait la plus grande importance au Plan d'action pour le développement et a noté que les chiffres figurant dans le document avaient un caractère indicatif et étaient supposés être soumis à un processus budgétaire normal.

89. La délégation de l'Algérie a souligné combien il était important de financer intégralement les cinq recommandations du Plan d'action pour le développement, rappelant qu'il y avait 21 autres recommandations à mettre en œuvre. Elle a exprimé quelques doutes sur la proposition du directeur général de financer les besoins en ressources à un niveau supérieur à celui des fonds provenant de ressources non allouées et de gains d'efficacité. Il était proposé de financer le projet d'actualisation de la sécurité sur les réserves alors qu'aucune utilisation de ce type des réserves n'avait été proposée pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, en dépit du fait que, en 2007, le Secrétariat avait suggéré de prélever cinq millions de francs suisses sur les réserves à ces fins. Si la délégation a accepté une modification de la politique d'utilisation des réserves, elle a néanmoins exprimé le souhait que cela n'entraîne pas une modification de priorités. Au nom du groupe des pays africains, la délégation a réitéré sa préoccupation devant les coupes effectuées dans les ressources destinées à l'Académie de l'OMPI, souhaitant que cette tendance soit corrigée.

90. La délégation du Maroc a noté que le plan d'action pour le développement avait pour objet de renforcer les capacités des pays qui en avaient besoin, puisque, en fin de compte, cette assistance était dans l'intérêt de tous les pays. Les pays en développement ne peuvent pas assumer eux-mêmes la charge du renforcement de ces capacités. La délégation a mentionné le paragraphe 43 du budget révisé, qui prévoit notamment ce qui suit : "la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement revêt la plus haute priorité pour la nouvelle administration" et, compte tenu de ce principe, a vivement invité la nouvelle administration et le directeur général à faire en sorte que des sommes suffisantes soient affectées à ces fins, conformément aux décisions adoptées par l'Assemblée générale.

91. La délégation du Canada a dit sa gratitude pour les consultations officieuses menées avant la réunion, et s'est félicité du programme et budget révisé, qui, selon elle, constituait un bon exercice de transparence et une première étape dans le processus de réorientation de l'Organisation. Elle s'est dite convaincue que l'OMPI serait en mesure de renforcer son rôle mondial essentiel dans le domaine de la propriété intellectuelle en mettant au point une vision d'avenir stratégique claire, correspondant aux intérêts des États membres et débouchant sur des avantages économiques et sociaux plus importants dans le monde. En sus de la déclaration du groupe B, la délégation du Canada a réaffirmé son appui à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, à la réorientation stratégique de l'Organisation et au processus transparent d'élaboration du budget révisé. Elle a aussi souligné l'importance d'évaluations suivies des mesures de performance au sein de l'OMPI ainsi que d'une approche fondée sur les résultats pour ces activités, objectifs et buts. Elle s'est félicitée de la création de trois nouveaux domaines d'activités de programme : la coordination du Plan d'action pour le développement, les études, statistiques et analyse économiques, la propriété intellectuelle et les enjeux mondiaux. La délégation s'est réjouie à l'idée d'obtenir davantage d'informations sur la conférence des donateurs et a demandé des explications sur les propositions concernant les programmes 1 et 4.

92. La délégation du Brésil a soulevé la question du déséquilibre géographique et a dit espérer qu'il serait remédié à cette situation dans un avenir proche. En ce qui concernait les critères d'élaboration des activités liées au développement et les explications du directeur général, elle a suggéré que ces critères prévoient des activités exécutées dans le respect des réglementations et des buts approuvés du Plan d'action pour le développement. S'agissant de

la troisième option de financement de la mise en œuvre des cinq recommandations, la délégation a demandé une explication sur ce qu'était un gain d'efficience et sur les moyens permettant aux États membres de surveiller la réalisation de ce gain et son utilisation aux fins des activités de développement.

93. La délégation de la Chine a approuvé la déclaration faite par le groupe des pays d'Asie et a souligné qu'elle attachait une grande importance aux activités de développement et à la mise en œuvre du plan d'action pour le développement, et a dit espérer que les ressources financières nécessaires à ces fins seraient garanties. Elle a dit estimer que les activités relatives au Plan d'action pour le développement constituaient la priorité de premier rang de l'Organisation, et a décidé d'adopter le programme et budget révisé. Elle s'est dite convaincue que le directeur général et le Secrétariat tiendraient compte des préoccupations exprimées par le groupe des pays africains et le groupe des pays d'Asie, le GRULAC, l'Inde et le Brésil, et qu'il en résulterait une affectation de fonds suffisants aux activités en question.

94. La délégation du Nigeria a souligné l'importance des activités de développement pour l'Afrique, observant que le programme et budget révisé mettait en évidence l'approche axée sur la réforme du directeur général. À propos du financement de la recommandation approuvée du Plan d'action pour le développement, elle a souligné la nécessité d'une ligne budgétaire de "huit millions". La délégation a dit ne pas être opposée à l'idée d'un budget déficitaire dans la mesure où les fonds exigés étaient affectés au Plan d'action pour le développement, et a observé que le développement de la propriété intellectuelle qui en résulterait dans les pays en développement engendrerait davantage de ressources pour l'Organisation. Elle a estimé que les activités de renforcement des capacités de l'académie étaient grandement liées au développement et a dit souhaiter que les fonds destinés à l'académie soient réaffectés dans leur intégralité.

95. Pour faire suite aux préoccupations exprimées par les délégations et aux demandes d'explications, le directeur général a répété que les ressources requises seraient affectées à la mise en œuvre des cinq recommandations approuvées du Plan d'action pour le développement et atteindraient un total de 8 millions de francs suisses, confirmant que les fonds nécessaires, en sus de ceux qui avaient été affectés, proviendraient de ressources non affectées. Il a fait observer que ces sommes non affectées étaient initialement destinées à d'autres postes, par exemple la prise en charge du coût des 172 demandes de reclassement et de promotion en suspens, et a ajouté que le Secrétariat réaliserait un gain d'efficacité de 1,5% sur les programmes pour renflouer la ligne budgétaire non affectée (sur laquelle 4,6 millions de francs suisses seraient prélevés pour le Plan d'action pour le développement). En ce qui concernait le financement de l'académie, le directeur général a proposé d'affecter à l'académie un million de francs suisses en provenance du PCT et a expliqué comment, après avoir tenu compte des activités interrompues, les fonds pourraient être ramenés au niveau requis.

96. La délégation de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains) a exprimé la satisfaction du groupe devant les informations fournies par le directeur général à propos des huit millions de francs suisses.

97. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré que, si elle avait estimé par le passé que la proposition de programme et budget révisé était raisonnable et équilibrée, elle pourrait changer d'avis compte tenu des modifications proposées. Elle a fait observer qu'elle aurait pu aussi proposer ces modifications ayant une incidence sur l'équilibre, telles que le renforcement des services générateurs de recettes de l'Organisation, ajoutant qu'elle ne l'avait

pas fait pour voir comment le programme et budget révisé serait mis en œuvre. Le Secrétariat avait raisonnablement proposé un budget de 3,4 millions de francs suisses pour une année de mise en œuvre des cinq recommandations du Plan d'action pour le développement. Elle s'est demandé quels résultats supplémentaires pourraient être obtenus en dépensant huit millions de francs suisses et s'il s'agissait de dépenses ponctuelles ou récurrentes pour ces cinq propositions. Selon elle, il serait plus prudent de dépenser cette somme sur une durée de deux à trois ans.

98. La délégation de l'Italie s'est associée à la déclaration faite par l'Allemagne au nom du groupe B. À propos de la conférence des donateurs, elle s'est déclarée satisfaite du document, notamment du fait que le titre "Conférence des donateurs" ait été changé en "Mobilisation de ressources au service du développement". Elle s'est dite convaincue que cette modification traduisait l'évolution d'une conférence des donateurs traditionnelle vers un débat sur les moyens de mobiliser des ressources pour le développement. Elle s'est réjouie de la tenue d'autres réunions de consultations.

99. La délégation de la Suisse a approuvé les observations faites par l'Allemagne quant au caractère indicatif de la somme de huit millions de francs suisses nécessaire aux recommandations relatives au plan d'action pour le développement, et a souligné que le PBC devrait jouer un rôle central dans toutes les questions budgétaires. Elle a rappelé que, pendant les réunions du CDIP, des membres avaient posé des questions sur les activités et le financement proposés, et qu'ils ne pouvaient pas clairement identifier les stratégies et les synergies de ces activités. Elle a noté que davantage de fonds ne signifiait pas une amélioration de l'efficacité, ni de meilleurs résultats et a souligné l'importance de la question des ressources financières de l'Organisation. Elle a dit avoir confiance en les autres États membres et en la personne du directeur général pour s'assurer que ces principes étaient pleinement intégrés et compris, notamment compte tenu des éventuelles répercussions de la crise économique émergente sur les ressources de l'OMPI.

100. La délégation de l'Iran a fait siennes les déclarations du Pakistan au nom du groupe des pays d'Asie. Elle s'est félicitée des explications du directeur général et a approuvé l'approche proposée pour la fourniture des ressources nécessaires à la mise en œuvre des recommandations approuvées du Plan d'action pour le développement. Elle a en outre fait observer qu'elle escomptait des affectations budgétaires appropriées pour l'exercice biennal à venir, et a souscrit aux observations faites par l'Inde, le Pakistan et le Brésil à cet égard. Elle a appuyé le budget révisé et s'est déclarée satisfaite des efforts et des initiatives du directeur général pour gérer l'Organisation.

101. La délégation de l'Égypte a appuyé la position de la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains, et a dit espérer que la décision de l'Assemblée générale relative au Plan d'action pour le développement serait mise en œuvre. Elle a dit sa gratitude à toutes les délégations ayant appuyé la mise en œuvre de ce plan, en particulier, au groupe des pays africains, à l'Inde, au Pakistan et au Bangladesh.

102. Les délégations du Bangladesh (au nom des PMA), de l'Égypte, de l'Inde, du Maroc, du Nigéria et du Pakistan ont pris la parole pour féliciter le directeur général de la souplesse et du pragmatisme dont il avait fait preuve dans l'élaboration des propositions, ce qui avait permis de parvenir à un consensus.

*103. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concernait, l'adoption du programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 proposé dans le document WO/PBC/13/4 et modifié comme suit au cours des délibérations :*

- a) changer le texte relatif à l'objectif stratégique VI, programme 17;*
- b) supprimer le mot "durable" dans le titre de l'objectif stratégique III;*
- c) programme 1 : modifier les indicateurs d'exécution;*
- d) programme 17 : ajouter le programme 4 dans les Liens avec d'autres programmes;*
- e) supprimer la mention de la recommandation n° 20 du Plan d'action pour le développement dans les Liens avec le Plan d'action pour le développement qui figure sous le programme 4;*
- f) mentionner, dans le paragraphe 42 du document WO/PBC/13/4, la décision de l'Assemblée générale sur les cinq recommandations du Plan d'action pour le développement;*
- g) le montant de 4,6 millions de francs suisses serait affecté (à faire apparaître dans l'annexe II du document WO/PBC/13/4) à la mise en œuvre des cinq recommandations du Plan d'action pour le développement (recommandations n<sup>os</sup> 2, 5, 8, 9 et 10) afin de constituer un montant de 8 millions de francs suisses pour celles-ci; et*
- h) le montant de 1 million de francs suisses en provenance du système du PCT serait alloué aux activités permanentes de l'Académie de l'OMPI."*

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET  
RELATIF À LA NOUVELLE CONSTRUCTION

104. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/13/5.

105. Le rapport a été présenté par M. Philippe Petit, vice-directeur général, qui a rappelé que les travaux de construction en cours du bâtiment administratif avaient commencé le 7 avril 2008 et qu'ils avançaient dans le respect des délais fixés. Il a ajouté que le vérificateur externe des comptes et le Comité d'audit continuaient à exercer un contrôle étroit sur les coûts et les dépenses au titre de ce projet. Il a aussi expliqué que le financement du projet faisait l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour pour cette session.

106. Il n'y a eu aucune observation sur ce point de l'ordre du jour.

*107. Le Comité du programme et budget a pris note de l'information figurant dans le document WO/PBC/13/5.*

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

UTILISATION PROPOSÉE DES RÉSERVES DISPONIBLES

108. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/13/6.

109. Le document a été présenté par M. Philippe Favatier, contrôleur. Il a déclaré que le document WO/PBC/13/6 était un document d'information sur l'état du fonds de roulement et du fonds de réserve, à lire en conjonction avec d'autres documents contenant des propositions précises sur l'utilisation des réserves (voir ci-dessous). À la fin de l'exercice biennal 2008-2009, parce que le budget proposé était équilibré, le solde du fonds de réserve demeurerait le même, s'établissant à 203,6 millions de francs suisses. Il a ajouté que le montant de 46,4 millions de francs suisses constituait les réserves disponibles nettes à utiliser. Les propositions d'utilisation des réserves soumises dans le cadre du présent point de l'ordre du jour renvoyaient à ce montant.

110. Il n'y a eu aucune observation de la part d'aucune délégation sur ce document.

*111. Le Comité du programme et budget a pris note de l'information figurant dans le document WO/PBC/13/6.*

Proposition relative au renforcement des normes de sûreté et de sécurité concernant les bâtiments existants de l'OMPI

112. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/13/6(a). Les délégations de la France, d'Israël et des États-Unis d'Amérique ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour.

113. Le document a été présenté par le contrôleur qui a rappelé que, à sa onzième session tenue en juin 2007, le Comité du programme et budget avait demandé au Secrétariat de fournir davantage d'informations sur la proposition à l'examen pour qu'il puisse recommander aux assemblées les mesures visant à permettre à l'OMPI d'obtenir un niveau de sûreté et de sécurité conforme aux normes minimales des Nations Unies. Il a rappelé aux délégations que les Nations Unies avaient approuvé un budget de 50 millions de francs suisses pour renforcer la sécurité des Nations Unies, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations apparentées. Il a expliqué que la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) avait fourni la plupart des dispositifs d'amélioration de la sécurité matérielle aux fins de ces normes de sécurité, ajoutant que le document en question constituait une proposition actualisée sur les questions soulevées par le PBC en juin 2007 ainsi que sur les questions ayant surgi entre-temps. Il a en particulier attiré l'attention sur l'annexe II du document, qui contenait une lettre de la Suisse, pays hôte, offrant de financer certaines mesures par l'intermédiaire du FIPOI. Le contrôleur a indiqué que le coût total des mesures de sécurité s'élevait à 9,6 millions de francs suisses et que le FIPOI avait proposé de participer au financement à hauteur de deux millions de francs suisses. Compte tenu de ce qui précédait, le Secrétariat aurait à fournir 7,6 millions de francs suisses, ce qu'il a proposé de faire en deux étapes : une première affectation d'un million de francs suisses en 2009 et une deuxième affectation de 6,6 millions de francs suisses durant l'exercice biennal 2010-2011. Il a incité le PBC à recommander aux assemblées d'approuver les normes proposées et les propositions ainsi que les deux affectations susmentionnées.

114. La délégation de la France a pris note du coût élevé qui ne tenait pas compte des dépenses prévues pour la nouvelle construction et ne concernait donc que les bâtiments existants. Elle a demandé des explications sur la solution qui consistait à limiter l'utilisation des réserves à six millions de francs suisses et à trouver un moyen, peut-être en demandant au FIPOI, de parer au financement de la clôture anti-piéton autour du bâtiment, d'un montant de 1,15 million de francs suisses. Elle a aussi proposé d'examiner les dépenses prévues pour les systèmes de contrôle d'accès et pour le système TVCF afin de réduire ces dépenses et, par conséquent, le montant à prélever sur les réserves.

115. La délégation d'Israël a demandé des explications sur la procédure d'achat pour ces projets, à savoir si le Secrétariat était sur le point de procéder à des achats dans le respect d'une répartition géographique équitable et équilibrée.

116. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé instamment une limitation de l'utilisation du fonds de réserve qui devrait servir à couvrir uniquement des dépenses extraordinaires ou ponctuelles et non déboucher sur des coûts récurrents créant la nécessité d'incorporer dans les budgets futurs un financement supplémentaire. La délégation est convenue que les sommes consacrées à la sûreté et à la sécurité constituaient une priorité de premier rang et que l'utilisation du fonds de réserve à ces fins était appropriée, compte tenu du caractère extraordinaire des améliorations devant être apportées au bâtiment abritant le personnel et les activités de l'OMPI. Elle s'est félicitée de l'engagement du pays hôte, la Suisse, à fournir 20% du coût total des améliorations aux fins de la sûreté et de la sécurité.

117. Répondant à une question de la délégation d'Israël à propos d'une répartition géographique équitable et équilibrée aux fins de la procédure d'achat, le contrôleur a confirmé que tous les achats – sans exception – étaient soumis à la même procédure d'offre. En ce qui concernait les observations formulées par la France, le contrôleur a confirmé que les montants affectés au nouveau projet de construction n'étaient pas pris en compte. Il a ajouté qu'une

requête soumise au FIPOI et les délibérations qui s'en étaient ensuivies avaient amené le FIPOI à accepter de financer le projet à hauteur de deux millions de francs suisses. Toutefois, la somme qui restait à trouver serait à la charge de l'OMPI.

*118. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concernait,*

*“i) d'approuver la proposition de renforcement des normes de sûreté et de sécurité figurant à l'annexe I du document WO/PBC/13/6(a); et*

*“ii d'approuver la dotation de 1 000 000 francs suisses en 2009 et de 6 600 000 francs suisses au cours de la période 2010-2011 (soit un total de 7 600 000 francs suisses) à imputer à cet effet au fonds de réserve pour la durée envisagée du projet, le solde étant reporté d'un exercice biennal sur l'autre, comme indiqué aux paragraphes 8 et 9 du document WO/PBC/13/6(a).”*

#### Budget actualisé et unifié et financement du projet relatif à la nouvelle construction

119. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/13/6(b). Les délégations de la France, de l'Allemagne, d'Israël, du Japon et des États-Unis d'Amérique ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour.

120. Le contrôleur a présenté le document et a rappelé que le budget pour la nouvelle construction s'élevait actuellement à 153,6 millions de francs suisses et que cette information figurait dans des documents antérieurs. Il a fait observer que cette somme n'avait pas encore été entièrement répartie et que le budget pour la nouvelle construction avait été en partie financé grâce à des paiements d'un montant de 12,6 millions de francs suisses et au prêt bancaire de 114 millions de francs suisses, ce qui donnait un total de 126,6 millions de francs suisses. Un montant d'environ 27 millions de francs suisses restait à trouver. Il a donc été proposé d'utiliser les réserves de l'Organisation pour dégager 20 millions de francs suisses. Le contrôleur a expliqué que 20 millions de francs suisses suffisaient aux fins du budget général de 153,6 millions de francs suisses puisque 7,8 millions de francs suisses avaient été mis de côté, ainsi que l'avait demandé le vérificateur externe des comptes à titre de provision, en cas de modification ou de difficulté technique durant l'exécution du projet. Il a ajouté que cette provision pouvait ne pas être constituée immédiatement, raison pour laquelle le Secrétariat ne souhaitait pas la financer sur le fonds de réserve. Le contrôleur a dit que, pour pouvoir être en mesure de financer le coût de la mise en œuvre des normes de sécurité des Nations Unies dans le nouveau bâtiment (non pris en compte dans le document antérieur) et le coût du centre informatique, il était nécessaire de prévoir une augmentation de 8 millions de francs suisses. Pour couvrir ces montants ainsi que la provision pour dépenses imprévues,

le Secrétariat a proposé d'utiliser les ressources financières disponibles, c'est-à-dire d'augmenter le montant du prêt jusqu'à 16 millions de francs suisses si cela était nécessaire et quand cela le serait. Il a rappelé l'avis du vérificateur externe des comptes, à savoir que, dans le cadre d'un projet de ce type, l'un des éléments clés de la réussite était de permettre à l'administration, lorsqu'elle en avait la possibilité ou qu'elle devait supporter des frais en raison de difficultés ponctuelles, de réagir rapidement pour éviter tout report de travaux sur le projet. Il a dit que l'auditeur avait avant tout mis l'accent sur le fait qu'il était nécessaire de s'assurer que cette souplesse existait. Il a résumé la proposition faite par le Secrétariat pour financer le budget de la nouvelle construction, à savoir prélever 20 millions de francs suisses sur les réserves et autoriser le Secrétariat à augmenter le montant du prêt bancaire de 16 millions de francs suisses, si cela était nécessaire et lorsque cela le serait, en vue de constituer la provision pour divers et imprévus.

121. La délégation de l'Allemagne a fait observer que le budget approuvé de 153,6 millions de francs suisses était déjà d'un montant supérieur à ce qui avait été prévu, les augmentations correspondant i) à un supplément de coût au titre des dispositifs de sécurité pour le nouveau bâtiment, lequel n'avait pas été budgétisé, et ii) à des coûts découlant des changements apportés au projet de centre informatique. Elle a prié le Secrétariat de fournir des estimations de coûts globales actualisées. Elle a demandé des explications sur l'autorisation supplémentaire de prêt bancaire alors que, dans le document sur la sécurité qui venait d'être adopté, le cautionnement pour frais était financé sur les réserves. Elle s'est interrogée sur la nécessité de ce prêt supplémentaire, compte tenu de l'existence d'un fonds de réserve utilisable. La délégation a ajouté que la Banque nationale suisse venait de ramener son taux d'intérêt principal à 0,5% et que, dans le cadre de ce scénario, un prêt ou l'utilisation des réserves constituait la meilleure solution.

122. La délégation de la France a demandé des explications sur le montant exact à prélever sur les réserves puisque, dans le paragraphe 7 du document, le reliquat qu'il était proposé de financer s'élevait à environ 19,5 millions de francs suisses alors que, dans le paragraphe de décision, il s'agissait de 20 millions de francs suisses. La délégation a aussi dit souhaiter savoir ce qu'il adviendrait des locaux existants lorsque le centre informatique serait installé dans le nouveau bâtiment.

123. La délégation des États-Unis d'Amérique a dit envisager avec quelque répugnance les modifications proposées par le Secrétariat pour le projet de nouvelle construction parce que celles-ci entraînaient des coûts supplémentaires. Toutefois, elle a noté que ces modifications étaient absolument nécessaires compte tenu des nouvelles exigences en sûreté et en sécurité. Elle a approuvé ces modifications et leur coût connexe, en espérant qu'il n'y aurait pas d'autre modification importante, ni d'augmentation de coût pour le projet. La délégation a rappelé que le Secrétariat avait proposé l'adjonction de 36 millions de francs suisses au titre d'un financement complémentaire du projet et que, avec ce complément, le financement total du projet pouvait dépasser 160 millions de francs suisses. Il s'agissait là d'une somme bien supérieure à celle que les États membres avaient approuvée trois années auparavant, vraisemblablement suffisante pour mener à bien le projet. La délégation a déclaré que, pour obtenir l'accord des États membres sur cette augmentation du niveau de financement, le Secrétariat devrait soumettre à ceux-ci, à la session suivante du PBC, un projet de budget consolidé et actualisé, reposant sur les meilleures estimations de coûts pour l'ensemble du projet. Elle s'est dite favorable à la présentation régulière de rapports objectifs au Comité de construction et a dit escompter que le Secrétariat serait en mesure de mener à bien le projet grâce au financement supplémentaire proposé sans avoir besoin de demander ultérieurement aux États membres un complément de financement. Enfin, la délégation a dit attendre avec

intérêt les futurs rapports sur l'état d'avancement des travaux pour y lire que le projet s'acheminait vers son achèvement, aussi bien du point de vue du respect des délais que de l'enveloppe financière qui venait d'être approuvée.

124. La délégation d'Israël est revenue sur le paragraphe 14 du rapport relatif, au retard de livraison de la construction, et a demandé des explications sur la prise en charge de toute dépense supplémentaire découlant de la nécessité éventuelle de reconduire le bail des locaux actuellement loués.

125. La délégation du Japon a indiqué que si la somme de 20 millions de francs suisses était simplement transformée d'espèces en actifs fixes dans le même fonds de réserve, l'augmentation des actifs fixes impliquait, selon elle, une diminution des liquidités. Dans ce contexte, si la part des actifs fixes dans les réserves augmentait très sensiblement, il pouvait en découler des difficultés pour la mobilisation rapide du fonds de réserve, ce qui pouvait empêcher le Secrétariat de faire efficacement face à une éventuelle insuffisance de revenus. Elle a dit présumer que les espèces et les actifs fixes du fonds de réserve ne pouvaient pas nécessairement être traités de la même manière et a souhaité savoir si son hypothèse était correcte.

126. Répondant aux questions soulevées, le contrôleur a confirmé que le coût total du projet de nouvelle construction (en chiffres arrondis) était le suivant : budget approuvé de 153,6 millions de francs suisses auquel s'ajoutaient le coût de la mise aux normes de sécurité des Nations Unies, d'un montant de 4,5 millions de francs suisses, et le coût du déménagement du centre informatique, d'un montant de 3,5 millions de francs suisses, soit un total de 161,6 millions de francs suisses. Le financement proposé était le suivant : 12 millions versés avant le projet, 114 millions provenant du prêt, 20 millions prélevés sur les réserves et un éventuel tirage sur le prêt, d'un montant de 16 millions de francs suisses. À propos du financement par prêt bancaire, le contrôleur a dit que le Secrétariat avait utilisé les réserves actuelles pour financer la mise aux normes de sécurité des Nations Unies des bâtiments existants. Toutefois, en ce qui concernait le nouveau bâtiment dont la construction était en cours, il était possible de prolonger le prêt, ce qui signifiait que le Secrétariat pourrait rembourser ce prêt sur une longue période sans obérer les activités journalières de l'Organisation. L'autorisation de contracter un prêt se justifiait par des raisons de souplesse, en vue d'éviter de grever les réserves de l'Organisation. À propos des investissements de l'OMPI, il a dit que leur rendement actuel s'élevait à 2,875%. Répondant aux questions de la délégation de la France sur la différence par rapport à 19 528,504 millions de francs suisses, le contrôleur a expliqué que ce chiffre avait simplement été arrondi dans le paragraphe de décision.

127. Le Secrétariat a donné des explications sur le déménagement du centre informatique, expliquant que les locaux actuels du centre informatique étaient loués dans l'ancien bâtiment "Procter et Gamble", lequel contenait un certain nombre de bureaux différents, notamment des bureaux pour le personnel ainsi qu'une salle de sport.

128. Le contrôleur a répondu aux préoccupations des délégations à propos de la présentation de rapports et a renvoyé les délégations au rapport de l'auditeur externe, qui venait de procéder à un audit pour le nouveau bâtiment, rapport dans lequel se trouvaient différentes analyses des coûts du projet, y compris les coûts à financer sur les réserves et sur le budget ordinaire ainsi que les coûts déjà pris en charge. Il a mentionné les informations figurant dans le Rapport de gestion financière, en particulier à la page 24, détaillant le coût global du bâtiment et l'historique de ces coûts depuis la première approbation par les États membres

en 2005 (fondée sur les chiffres de 2003), offrant ainsi une rétrospective de l'évolution des coûts. À propos de la question d'un éventuel retard dans la livraison du bâtiment, le contrôleur a confirmé que ce retard aurait un coût pour l'Organisation, parce que, pour le moment, l'Organisation louait des bureaux dans l'ex-bâtiment Procter et Gamble, dans le bâtiment du Cam et dans le centre des Morillons, pour un total de 8,2 millions de francs suisses par an. Par conséquent, tout retard de déménagement dans le nouveau bâtiment entraînerait une augmentation des coûts de location. Il a ajouté que, une fois que le nouveau bâtiment serait prêt, l'OMPI libérerait les locaux loués, ce qui dégagerait des fonds. Si la livraison du bâtiment était retardée, des astreintes seraient à prévoir, dont le montant ne serait pas comparable à celui qui pourrait être épargné en déménageant dans le nouveau bâtiment comme prévu. À propos des observations de la délégation du Japon, le contrôleur a confirmé que l'augmentation relative des actifs fixes entraînerait une baisse des liquidités. Il a précisé que, pour le moment, les réserves étaient constituées dans leur totalité en liquidités (196 millions de francs suisses) et que tout prélèvement sur les réserves entraînerait forcément une diminution du niveau de celles-ci. Il a ajouté que les 20 millions de francs suisses à prélever sur le fonds de réserve au titre du projet de construction entraîneraient une réduction du niveau des liquidités de ce fonds mais que la marge serait suffisamment grande pour que l'Organisation dispose des liquidités suffisantes pour faire face aux problèmes mentionnés par les délégations. En ce qui concernait la question du remboursement d'un éventuel prêt, le contrôleur a dit qu'il n'était pas en mesure de préciser le taux d'emprunt car ce taux serait déterminé à la date à laquelle l'argent serait emprunté. Il a ajouté que, jusqu'à présent, le taux LIBOR en Suisse s'était situé en moyenne à 1,6%, pourcentage auquel il fallait ajouter la marge de la banque qui se situait entre 0,3% et 0,7%. Il a dit estimer que le coût du prêt serait plus ou moins équivalent au niveau d'investissement des fonds de l'OMPI. La possibilité de recourir à un prêt donnerait à l'OMPI une certaine souplesse financière en ce sens que, chaque année, l'OMPI aurait à rembourser le prêt plutôt qu'à prélever d'un coup sur ses réserves. En outre, ce prêt ne serait pas utilisé, sauf problème particulier. Il a dit que, pour les raisons susmentionnées, la préférence du Secrétariat allait à un prêt, bien que, en théorie, les réserves puissent être utilisées aux mêmes fins.

*129. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concernait,*

*“i) d'approuver le budget actualisé et consolidé pour le projet relatif à la nouvelle construction tel qu'il figure dans l'annexe du document WO/PBC/13/6(b);*

*“ii) d'autoriser l'utilisation d'un montant de 20 000 000 francs suisses, prélevé sur les réserves de l'OMPI; et*

*“iii) d'autoriser le Secrétariat à utiliser, dans l'éventualité où cela serait nécessaire, l'option prévue d'accroître le recours au prêt bancaire dans la limite contractuelle de 16 000 000 francs suisses*

*pour financer la provision pour divers et imprévus et les modifications durant la phase de construction.”*

#### Proposition relative à une nouvelle salle de conférence

130. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/13/6(c).

131. Les délégations ci-après ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour : Allemagne, Barbade, Chine, Cuba (en son nom propre), El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Israël, Italie, Monaco, Pakistan (au nom du groupe des pays d'Asie), Paraguay, Roumanie et Turquie.

132. La proposition a été présentée par le contrôleur qui a expliqué que le document contenait des informations de base et une évaluation actualisée des besoins et des options pour l'équipement de la salle de conférence. La proposition comportait deux étapes. Première étape : étude architecturale et technique du projet (de décembre 2008 à juin 2009); deuxième étape : construction à partir de septembre 2009. Le contrôleur a rappelé aux délégations que, en octobre 2002, à la suite du rapport remis par le vérificateur externe des comptes et de la recommandation du Comité du programme et budget, les États membres avaient approuvé, entre autres choses, la construction d'un nouveau bâtiment administratif de 560 places de travail et d'une nouvelle salle de conférence, d'une capacité de 650 sièges. Il a ajouté que, à ce jour, ces besoins avaient été réévalués, ainsi qu'il ressortait des paragraphes 6 à 17 du présent document. Le facteur le plus important était le nombre d'États parties aux traités administrés par l'OMPI, le nombre d'États pouvant devenir parties aux traités et le nombre d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales participant aux réunions en qualité d'observateurs. Le document énumérait aussi le nombre de réunions ayant lieu dans les salles actuelles de l'OMPI, y compris les réunions en interne, et les différentes possibilités d'amélioration des salles A et B. Il a dit qu'il existait une conjoncture favorable très brève, durant laquelle les travaux pourraient commencer, permettant au Secrétariat d'épargner des sommes considérables puisque le site en construction n'aurait pas à être rouvert. En ce qui concernait la première étape du projet, le Secrétariat a dit souhaiter obtenir l'approbation du PBC pour prélever 4,2 millions de francs suisses sur les réserves de l'OMPI en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité architecturale et technique complète; ainsi, les États membres pourraient prendre une décision en connaissance de cause quant à la construction de la salle de conférence.

133. La délégation du Pakistan (s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie) a exprimé des réserves sur le coût du projet proposé, notamment compte tenu de la crise économique émergente et d'une chute éventuelle des recettes. Elle a suggéré de faire de la salle de conférence un investissement générateur de recettes et a demandé des informations sur le temps nécessaire à son amortissement. Les préoccupations soulevées par le Pakistan étaient partagées par les délégations d'El Salvador, de la France, de l'Allemagne, d'Israël et de Monaco. Les délégations ont demandé si la date des assemblées pouvait être modifiée afin de faciliter la location d'équipements de conférence en dehors de l'OMPI ainsi que le nombre de réunions extérieures et internes de l'OMPI tenues chaque année et la participation d'un plus grand nombre de personnes. Les délégations de la France et de Monaco ont aussi posé des questions sur le choix de l'entreprise générale et d'autres entreprises appelées à être

impliquées dans le projet. Autre préoccupation : la question du financement des 60 millions de francs suisses estimés pour le projet, en raison du fait que la situation économique mondiale incertaine pouvait avoir des répercussions négatives sur les recettes de l'OMPI.

134. La délégation des États-Unis d'Amérique a dit que le coût de la proposition pour la salle de conférence était très élevé et appelait un examen minutieux. Elle a ajouté que le nouveau projet de construction avait déjà amené l'OMPI à emprunter une somme importante, ce qui se traduirait par le paiement d'intérêts débiteurs pendant un certain nombre d'années. Financer la salle de conférence proposée supposait aussi d'emprunter, ce qui grèverait les budgets ordinaires futurs. La délégation a dit ne pas appuyer l'utilisation du fonds de réserve car cela engendrerait une charge supplémentaire pour les années à venir. Rien ne semblait permettre de conclure dans la proposition du Secrétariat que la somme de 60 millions de francs suisses était appropriée pour un projet de ce type. Elle a dit souhaiter connaître, à titre de comparaison, le coût de la location de locaux comparables pour aider les États membres à évaluer le niveau du coût estimé des équipements proposés. Si les États membres acceptaient d'engager la première étape proposée du projet, priorité devrait être donnée à la définition de moyens visant a) à réduire l'ensemble des coûts estimés et b) à limiter les risques d'augmentation des coûts futurs.

135. La délégation de la Barbade a noté que les États membres de l'OMPI prendraient une décision sur cette question après présentation d'une analyse des effets éventuels de la crise financière et économique actuelle et, à cet égard, a mentionné le paragraphe 44 du document. À son avis, il était préférable pour l'OMPI d'avoir sa propre salle de conférence, ce qui permettrait aux États membres de bénéficier d'une plus grande autonomie dans la planification des réunions.

136. La délégation de l'Italie a dit partager les préoccupations des autres délégations, notamment à propos de l'approche en deux étapes, car les membres courraient le risque que, une fois la première étape terminée, il soit décidé de ne pas poursuivre la construction tant bien même l'OMPI aurait dépensé 4,2 millions de francs suisses. La délégation a aussi demandé des explications sur le paragraphe 57 du document et sur l'origine du financement susmentionné.

137. La délégation du Paraguay a dit que la salle de conférence était la partie la plus importante d'un immeuble abritant une organisation internationale car elle constituait l'environnement approprié pour que des délégués venant de différentes régions du monde s'attellent à la tâche consistant à atteindre les objectifs de l'Organisation et à développer celle-ci. Elle s'est dite convaincue que, tout bien considéré, les avantages que procurerait une salle de conférence l'emportaient à long terme sur la prudence requise pour faire face à la crise économique imminente.

138. Le contrôleur a répondu que le calcul d'un éventuel bénéfice provenant de la location de la salle de conférence n'avait pas encore été effectué. Le Secrétariat n'était pas convaincu que louer la salle de conférence permettrait d'amortir les investissements consentis aux fins de sa construction. Il a aussi dit que modifier le calendrier des réunions des assemblées ne faciliterait pas l'installation des équipements de la salle de conférence. La proposition ne constituait pas une demande d'approbation de la construction de la salle de conférence mais une demande d'approbation d'une étude. En ce qui concernait l'entreprise générale et les différentes entreprises impliquées, le contrôleur a expliqué que l'architecte qui avait travaillé sur le projet de nouvelle construction participerait à l'étude architecturale (étape I) car la salle de conférence avait été dès le début incluse dans le projet initial des architectes. À propos de

l'entreprise générale, il a dit qu'il y aurait une procédure d'appel d'offres. Pour ce qui était du coût estimé de 60 millions de francs suisses pour le projet, le contrôleur a dit que, sans étude préalable, il était extrêmement difficile de donner un chiffre précis, raison pour laquelle une étude architecturale avait été demandée. Il a aussi rappelé que, en 2002, les assemblées avaient accepté la proposition d'un projet complet de nouveau bâtiment et de nouvelle salle de conférence pour un montant de 190,5 millions de francs suisses et a ajouté que, compte tenu de l'inflation, la proposition actuelle n'était pas très éloignée des estimations initiales.

139. Le directeur général a fourni des explications supplémentaires. Pour ce qui était de la date des assemblées de l'OMPI, les organisations internationales disposaient des équipements de conférence nécessaires. L'OMPI avait tenu ses séries de réunions les 10 derniers jours de septembre durant les 25 dernières années. Il a ajouté que l'utilisation potentielle des équipements de l'ONU à Genève entraînerait aussi un nombre considérable de problèmes logistiques pour les assemblées de l'OMPI, compte tenu de la nécessité d'une interaction constante entre le Secrétariat et les États membres et la demande de documents. Il a rappelé que l'architecte, qui avait conçu le bâtiment en cours de construction, avait aussi conçu la salle de conférence parce qu'il avait été chargé de le faire. Le nombre de réunions annuelles en interne était limité par la disponibilité de la salle de conférence et, actuellement, les réunions du personnel devaient être répétées en raison de l'absence de place dans la salle de réunion. Pendant de nombreuses années, le personnel de la catégorie professionnelle de l'Organisation avait l'habitude de se réunir tous les jours dans la salle A, ce qui, aujourd'hui, ne serait plus possible. Il a en outre dit qu'il y avait 826 délégués enregistrés pour les réunions des assemblées et que, pendant toute la durée des assemblées, il était nécessaire de radiodiffuser les séances dans le salon Apollon et la salle B. À propos de la source de financement, le directeur général a dit qu'une réunion préliminaire avait eu lieu pour étudier la possibilité d'un financement par le FIPOI. Le FIPOI n'était pas en mesure de se prononcer sur un tel projet à ce stade et ne pourrait le faire qu'après avoir reçu davantage d'informations, ce qui constituait l'un des objectifs de l'étude proposée. Ce n'est qu'une fois que l'étape I aurait commencé que la question du financement pourrait être envisagée avec précision et, à ce moment-là, il espérait avoir eu quelque indication de la part du FIPOI. À propos des questions sur la crise financière, le directeur général a rappelé qu'un système de surveillance était mis en place, qui permettrait non seulement au Secrétariat mais aussi aux directeurs et aux États membres de suivre au plus près l'évolution de la situation. Les États membres auraient donc davantage d'informations lors de l'étape II. Il a aussi ajouté que, en sus, un plan de limitation des coûts avait été mis en œuvre pour anticiper les répercussions de la crise économique, que la première mesure avait déjà été déployée et consistait à réduire les coûts applicables au programme de voyages, ce qui entraînerait des économies sensibles pour l'Organisation. En ce qui concernait la question de savoir si l'OMPI pouvait se permettre une salle de conférence, le directeur général a dit que l'objectif de l'étape I était de parvenir à des estimations précises et a fait observer que, sur les 60 millions de francs suisses, 50% pouvaient être financés sur les réserves de l'OMPI et les 50% restants par un prêt commercial, amorti sur une période de 50 ans. Le directeur général s'est dit convaincu que cette proposition était réaliste mais qu'elle devait sans aucun doute faire l'objet d'un suivi minutieux, notamment compte tenu de l'évolution de la situation financière et économique au cours des six prochains mois. Il a souligné que c'était maintenant ou jamais que cette salle de conférence pouvait être construite, ajoutant que si les États membres souhaitaient approuver sa construction ultérieurement, le coût de celle-ci serait plus élevé, à quoi s'ajouteraient les frais de réouverture du site de construction.

140. La délégation de l'Espagne a dit que l'étude architecturale était nécessaire mais uniquement si les États membres avaient l'intention d'approuver la construction de la salle de conférence; elle s'est dite convaincue qu'il y avait un lien indéniable entre la décision de réaliser l'étude maintenant et l'hypothèse selon laquelle, pour autant que les frais demeurent en dessous d'un certain montant, la construction serait engagée.

141. Les délégations de l'Allemagne, de la Barbade, de la Chine, de Cuba, d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie et du Pakistan ont exprimé le souhait très vif que le coût de l'étude soit aussi restreint que possible, et qu'il se situe de préférence en dessous de 4,2 millions de francs suisses. La délégation des États-Unis d'Amérique a suggéré, pour contribuer à financer l'étude, d'arrêter d'envoyer des documents aux pays qui ne les demandaient pas, c'est-à-dire aux pays qui pouvaient les consulter par l'intermédiaire de l'Internet – ce qui était beaucoup plus rapide et beaucoup plus économique –, et s'est dite convaincue que cette proposition serait acceptée par la plupart des pays du groupe B.

*142. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concernait :*

*i) d'approuver le prélèvement d'un montant de 4,2 millions de francs suisses sur les réserves de l'OMPI, en 2009, aux fins de l'élaboration d'un dossier architectural et technique complet pour un projet de nouvelle salle de conférence qui serait présenté aux États membres pour examen et décision en septembre 2009 ("Phase I"), comme indiqué aux paragraphes 46 à 48 du document WO/PBC/13/6(c);*

*ii) de prier le Secrétariat d'explorer plus avant les possibilités de réduire le coût dudit dossier dans la mesure du possible; et*

*iii) d'approuver la proposition tendant à examiner le dossier architectural et technique complet pour un projet de nouvelle salle de conférence ainsi que les détails du financement proposé, en septembre 2009, et de prendre une décision à cet égard en septembre 2009 ("Phase II"), comme indiqué aux paragraphes 48 à 53 dudit document.*

Proposition relative à la mise en œuvre de modules informatiques pour assurer la conformité avec les nouveaux Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier et les normes IPSAS (conditions requises pour mettre les systèmes des achats, de gestion des actifs et autres en conformité avec les normes IPSAS)

143. Les délibérations ont eu sur la base du document WO/PBC/13/6(d).

144. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la proposition présentée. Aucune autre délégation n'a pris la parole.

*145. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concernait :*

*i) d'approuver la proposition de mise en œuvre des modules informatiques et des modifications du système nécessaires à la mise en conformité avec les normes IPSAS et avec le nouveau Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution présentée dans l'annexe du document WO/PBC/13/6(d); et*

*ii) d'approuver à cette fin une dotation de 4 200 000 francs suisses provenant des réserves, à utiliser, en reportant les soldes correspondants d'un exercice biennal sur l'autre, sur la durée prévue du projet indiquée au paragraphe 9 dudit document.*

## POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

### MECANISME FAISANT D'AVANTAGE INTERVENIR LES ÉTATS MEMBRES DANS LA PRÉPARATION ET LE SUIVI DU PROGRAMME ET BUDGET

146. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/13/7.

147. Les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), de l'Égypte, du Nigeria, de la Fédération de Russie et du Pakistan ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour.

148. Le contrôleur a présenté le document, expliquant que celui-ci avait pour objet de fournir aux États membres des informations complémentaires sur la mise en œuvre du nouveau mécanisme et de recommander des améliorations y relatives. Il a renvoyé les délégations au chapitre II du document, qui décrivait les progrès accomplis dans la mise en œuvre du nouveau mécanisme. Le respect de certains de ces arrangements avait été mis à mal par le calendrier de l'élection du directeur général. Il a fait part de son intention de soumettre le

plan stratégique pour 2010-2015 aux États membres en parallèle avec le programme et budget pour l'exercice 2010-2011. Cela constituait un moyen efficace d'obtenir des contributions et une rétro-information de la part des États membres. Il a dit que le document à l'examen décrivait sommairement une proposition de calendrier provisoire pour l'établissement du budget 2010-2011. Le PBC a été prié d'approuver la recommandation figurant dans le paragraphe 12, laquelle prévoyait que le plan stratégique à moyen terme serait approuvé en même temps que la proposition de programme et budget pour 2010-2011, remplaçant ainsi l'obligation de diffuser une circulaire et un questionnaire.

149. La délégation du Pakistan (s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie) a approuvé le document soumis et a souligné l'importance que le groupe attachait à une communication renforcée et à des consultations régulières entre le Secrétariat et les États membres. Elle a ajouté que, compte tenu de l'importance des questionnaires et du document de synthèse du directeur général, les deux devaient être maintenus. La délégation a aussi fait observer que les délais proposés étaient très serrés. Elle s'est dite convaincue que les États membres devraient disposer de davantage de temps pour débattre de ce document et se consulter les uns les autres. En résumé, le groupe a dit souhaiter rétablir le mécanisme initial, complété par des consultations, et proroger les délais proposés.

150. La délégation de l'Algérie (s'exprimant au nom du groupe des pays africains) a dit partager l'avis du groupe des pays d'Asie sur la question du maintien des éléments du mécanisme, notamment la diffusion du questionnaire. Pour le groupe des pays africains, il s'agissait là d'une approche efficace pouvant contribuer à éviter des situations difficiles, comme par exemple la question des 8 millions de francs suisses. Des consultations officielles étaient insuffisantes en soi. La délégation a proposé que le questionnaire soit diffusé d'ici à la mi-février et que le document sur le budget proposé soit soumis aux États membres à la mi-juin. La déclaration a été appuyée dans son intégralité par les délégations du Nigéria et de l'Afrique du Sud.

151. Le directeur général a donné des explications sur les délais de présentation du document relatif au budget 2010-2011 et a dit que le projet de programme et budget serait soumis aux États membres en avril et non en août.

152. La délégation de l'Égypte a fait sienne la position de la délégation de l'Algérie. Elle a dit estimer que l'envoi d'un questionnaire d'ici à la mi-février constituait l'un des moyens probablement les plus efficaces de faire connaître au Secrétariat les intérêts, les préoccupations et les avis des États membres. Elle a souhaité souligner que, s'il était vrai que le nouveau mécanisme pouvait ne pas être approprié pour l'exercice à venir, il n'en restait pas moins qu'elle était convaincue qu'il devait être maintenu pour les exercices budgétaires futurs.

153. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré appuyer le document soumis et a demandé que, à l'avenir, tout document soit présenté, dans les délais, dans toutes les langues, y compris le russe.

*154. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concernait :*

*i) de prendre note des progrès dans la mise en œuvre du nouveau mécanisme décrit dans les paragraphes 2 à 8 du document WO/PBC/13/7;*

*ii) de prendre note des délais indicatifs mentionnés dans le paragraphe 13 du document WO/PBC/13/7 en ce qui concernait le processus de présentation du plan stratégique à moyen terme pour 2010-2015 et le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011; et*

*iii) de demander au Secrétariat d'inclure dans ces délais la distribution, à la mi-février 2009, d'une circulaire et d'un questionnaire aux États membres, les invitant à communiquer leurs contributions sur les priorités concernant le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011.*

#### POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

##### ADOPTION DU RAPPORT

155. Le Comité du programme et budget a examiné un résumé des décisions prises (voir les paragraphes pertinents relatifs aux décisions ci-dessus) et a adopté le texte tel que modifié, figurant dans le document A/46/10.

#### POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

##### CLOTURE DE LA SESSION

156. La session a été clôturée.

[Les annexes suivent]

**OMPI**



**WO/PBC/13/1**

**ORIGINAL : anglais**

**DATE : 10 décembre 2008**

**F**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

## **COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET**

**Treizième session**  
**Genève, 10 – 11 décembre 2008**

### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

*adopté par le Comité du programme et budget*

1. Ouverture de la session
2. Élection du président et des deux vice-présidents du Comité du programme et budget
3. Adoption de l'ordre du jour  
Voir le présent document.
4. Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2006-2007; arriérés de contributions au 10 octobre 2008  
Voir la publication FMR/2006-2007 et le document WO/PBC/13/2.
5. Rapports du vérificateur externe des comptes  
  
Nouvelle construction  
Voir le document WO/PBC/13/8.

Inventaires

Voir le document WO/PBC/13/9.

6. Compte rendu des dixième et onzième sessions du Comité d'audit présenté par le président du Comité d'audit  
(exposé présenté oralement)

7. Rapport sur l'exécution du programme en 2006-2007  
Voir le document WO/PBC/13/3.

Rapport récapitulatif sur l'exécution du programme en 2006-2007  
Voir le document WO/PBC/13/3(a).

Rapports sur l'exécution des différents programmes en 2006-2007  
Voir le document WO/PBC/13/3(b).

8. Rapport de l'auditeur interne  
(exposé présenté oralement)

9. Programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009  
Voir le document WO/PBC/13/4.

10. Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction  
Voir le document WO/PBC/13/5.

11. Utilisation proposée des réserves disponibles  
Voir le document WO/PBC/13/6.

Proposition relative au renforcement des normes de sûreté et de sécurité concernant les bâtiments existants de l'OMPI  
Voir le document WO/PBC/13/6(a).

Budget actualisé et unifié et financement du projet relatif à la nouvelle construction  
Voir le document WO/PBC/13/6(b).

Proposition relative à une nouvelle salle de conférence  
Voir le document WO/PBC/13/6(c).

Proposition relative à la mise en œuvre de modules informatiques pour assurer la conformité avec les nouveaux Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier et les normes IPSAS (conditions requises pour mettre les systèmes des achats, de gestion des actifs et autres en conformité avec les normes IPSAS)  
Voir le document WO/PBC/13/6(d).

12. Mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget  
Voir le document WO/PBC/13/7.

13. Adoption du rapport
14. Clôture de la session

[Fin du document]

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

(M. Kurt Grüter, directeur du Contrôle fédéral  
des finances de la Confédération suisse, Berne)

Monsieur le Président,

Vous avez reçu nos trois rapports joints en annexe aux documents WO/PBC/13/8 et WO/PBC/13/9. J'aimerais faire rapidement quelques remarques sur les recommandations que nous avons formulées parce que je pense que cela est important. En ce qui concerne le rapport sur l'exercice biennal 2006-2007 des unions, j'ai fait un certain nombre de recommandations sur la ventilation des coûts. La ventilation des coûts est effectuée sur la base de la ventilation de 2006-2007 mais les critères applicables à l'établissement du budget 2008-2009 étaient différents, ce qui a conduit à un changement de méthode comptable pour l'exercice biennal suivant. Ce changement vise à rendre les critères de ventilation plus clairs et à donner aux unions la capacité de contribuer plus efficacement. Étant donné que ces critères sont réputés être aujourd'hui plus représentatifs, mes collaborateurs ont comparé la ventilation des coûts pour 2006-2007 en fonction des anciens critères et des nouveaux critères. L'incidence des nouveaux critères pour 2006-2007 sur le montant des réserves des différentes unions figure dans le tableau du paragraphe 45 de mon rapport. À la lumière des résultats de la procédure d'audit de 2008-2009, je souhaite avant tout encourager l'OMPI à continuer d'adapter la base de ventilation des coûts afin que celle-ci mette davantage en évidence les postes générateurs de coûts pour autant de postes que possible et, de cette manière, que les coûts puissent être ventilés directement; j'aimerais ensuite qu'il soit fait en sorte que, durant les simulations, les critères demeurent stables, quel que soit le scénario.

La nouvelle répartition des tâches prévue par le nouveau Règlement financier en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 permet à un plus grand nombre d'utilisateurs d'accéder plus facilement aux documents, ce qui implique aussi une plus grande décentralisation de certaines tâches de contrôle; cela signifie que le flux d'informations dans l'Organisation est plus important. J'encourage donc l'OMPI à poursuivre ses efforts pour adapter son système informatique, compte tenu des impératifs stricts du Règlement financier et des normes IPSAS, et à le faire dans un avenir proche.

J'en viens à mon deuxième rapport sur la construction du nouveau bâtiment administratif à propos de laquelle j'ai fait, là aussi, un certain nombre de recommandations. Dans mon rapport précédent, j'avais recommandé une meilleure répartition des responsabilités, compte tenu du nombre de postes à créer dont, plus précisément, celui de coordonnateur du projet. J'ai aussi insisté sur le risque important de se retrouver dans une impasse si des décisions n'étaient pas prises en temps utile. Compte tenu de ce qui précède, j'ai recommandé que les réserves pour divers et imprévus dans l'enveloppe financière du projet passent de 0,9 million à 7,8 millions de francs suisses. Cela devait permettre de renforcer la responsabilité financière du Comité de construction qui pourrait dès lors agir plus efficacement et prendre ses décisions rapidement. À l'issue de l'audit, ces recommandations n'avaient pas encore été mises en pratique. J'ai aussi rappelé la nécessité d'une dotation en personnel pour les fonctions clés du projet et d'un mécanisme pour divers et imprévus dans le cadre du financement du projet afin de ne pas gêner la prise de décisions indispensables à l'avancement du projet. En outre, je suis convaincu que le Secrétariat devrait soumettre aux

États membres, le plus rapidement possible, une enveloppe financière révisée pour le projet de construction. Enfin, j'invite l'OMPI à mettre en place un système de reporting des coûts pour le Comité de construction. Ce système, créé par le pilote, générerait plus spécifiquement les engagements et les dépenses au titre du projet. Il est donc indispensable que le coordonnateur de l'équipe interne équilibre régulièrement les comptes, aussi bien avec le pilote qu'avec le Département de la gestion des finances, et qu'il fasse rapport au Comité de construction. De cette manière, le Comité de construction serait pleinement averti de l'état des dépenses et déboursés aux fins des engagements prévus dans l'enveloppe financière révisée. Il serait aussi judicieux que le pilote, dans son rapport auprès du même comité, fasse rapport sur les coûts.

J'en viens maintenant à mon troisième et dernier rapport sur l'audit dans le domaine de la gestion des inventaires. L'examen effectué aux fins de ce rapport a aussi été réalisé dans deux autres organisations pour lesquelles je suis responsable de l'audit : l'Union internationale des télécommunications et l'Union postale universelle. L'objectif était de comparer les résultats obtenus. Afin que la comparaison réalisée soit efficace, il a été décidé que l'inventaire des meubles et l'inventaire des techniques de l'information uniquement seraient pris en considération. Ce sont les seuls inventaires qui sont comparables d'une organisation à l'autre, aussi bien du point de vue de leur importance que de celui de leur niveau. En conclusion, la qualité de la gestion des inventaires de l'OMPI nécessite quelques améliorations et il ressort de ma recommandation qu'il convient de remédier aux insuffisances dans ce domaine. Un travail important doit être réalisé pour faire en sorte que les procédures soient conformes aux pratiques recommandées et pour améliorer le rapport coût-efficacité et la rentabilité de la gestion des inventaires. Aux fins de la mise en œuvre des normes comptables IPSAS, j'invite instamment l'OMPI à prendre les mesures nécessaires pour non seulement que celle-ci soit capable de mener à bien ses inventaires mais aussi qu'elle soit en mesure de recenser clairement tous les inventaires qui, aux fins des normes IPSAS, sont importants. Il conviendrait aussi de s'assurer que le règlement interne de l'Organisation est pleinement conforme aux normes IPSAS.

Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer notre gratitude au directeur général et à tous les membres du personnel pour leur remarquable coopération et pour les informations que nous avons reçues. À vous, Monsieur le Président, à vous, Mesdames et Messieurs, à vous, distingués délégués, permettez-moi d'exprimer mes remerciements pour l'aimable attention que vous avez portée à notre travail et aux rapports des vérificateurs externes des comptes. Si vous deviez avoir des questions, nous sommes, bien entendu, à votre disposition pour y répondre.

[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV

POINT D'INFORMATION PRESENTE PAR LE PRESIDENT DU COMITE D'AUDIT  
AUX DIXIEME ET ONZIEME SESSIONS DU COMITE D'AUDIT

Déclaration de M. Khalil Issa Othman,  
président du Comité d'audit de l'OMPI

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom du Comité d'audit, les rapports des dixième et onzième réunions tenues en octobre et en décembre 2008 (documents WO/AC/10/2 et WO/AC/11/2), qui, à ce que j'ai cru comprendre, ont été mis à votre disposition.

Mais, avant d'aller plus loin, j'aimerais faire remarquer que les rapports de nos septième, huitième et neuvième réunions tenues en décembre 2007, en février 2008 et en mai 2008 n'ont pas été soumis au Comité du programme et budget, et n'ont donc pas été suivis d'effet, parce que ce comité ne s'est pas réuni depuis décembre 2007. Toutefois, ces trois rapports (document WO/GA/36/9) ont été soumis à la trente-sixième session de l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2008, qui en a uniquement pris note. Ma déclaration devant l'Assemblée générale sur ces trois rapports figure dans l'annexe III du rapport de notre dixième réunion (document WO/AC/10/2).

Revenant à nos dixième et onzième réunions, je commencerai par l'évaluation bureau par bureau et le programme de réorientation stratégique.

À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a approuvé les recommandations du comité selon lesquelles le Secrétariat de l'OMPI devrait élaborer un programme complet d'amélioration structurelle en fonction des grandes lignes et des priorités établies par le consultant extérieur (PricewaterhouseCoopers) et reconnues par le Secrétariat, et établir une feuille de route pour la mise en œuvre de ce programme.

Le Secrétariat a attiré l'attention sur deux grands obstacles à la mise en œuvre de la décision de l'assemblée, à savoir la période de transition jusqu'à l'élection d'un nouveau directeur général et l'absence de certaines capacités et compétences au sein du Secrétariat de l'OMPI. Le comité était conscient de ces limitations et obstacles et, à l'exception de la finalisation réussie des nouveaux Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier, aucune avancée sensible n'a eu lieu pour les autres initiatives du programme d'amélioration structurelle.

La période de transition étant passée, le comité a eu des échanges de vues fructueux avec le nouveau directeur général à ses dixième et onzième réunions (6 – 9 octobre et 1<sup>er</sup> – 4 décembre). Les représentants du comité ont aussi assisté aux consultations officielles entre le directeur général et les États membres les 21 et 30 octobre.

À ces réunions, en particulier aux réunions avec le Comité d'audit, le directeur général a présenté notamment ses projets de plan stratégique révisé et de réorientation stratégique.

À notre session de la semaine dernière, le directeur général a informé le comité que le programme d'amélioration structurelle du Secrétariat avait été remplacé par le programme de réorientation stratégique. Le comité a eu l'assurance que les observations et recommandations pertinentes faites dans le cadre de l'évaluation bureau par bureau par le consultant extérieur seraient reprises en temps utile dans le programme de réorientation stratégique.

Le comité accorde une très grande valeur aux exposés du directeur général et à nos discussions ultérieures avec lui-même sur cette question et sur d'autres questions. Il s'agit d'une initiative originale et bienvenue de la part de M. Gurry. Le comité continuera à suivre la progression de la planification et de la mise en œuvre du programme de réorientation stratégique.

#### Nouveau projet de construction

Le nouveau projet de construction est un bon exemple d'interaction constructive entre le Secrétariat et le pilote, d'une part, et le Comité d'audit, d'autre part. Les documents sont établis bien à l'avance et les recommandations, qui, en général, portent sur des questions budgétaires et des audits de coûts ainsi que sur le registre des risques du Secrétariat et du pilote, sont mises en œuvre d'un bout à l'autre.

À sa onzième réunion, le comité a examiné le rapport d'audit du 19 septembre 2008 établi par la Division de l'audit et de la supervision internes sur les principaux risques du projet de nouvelle construction. Le rapport concluait, entre autres choses, que la capacité du Secrétariat de prendre ses décisions en temps utile restait problématique et que la consignation et la sécurité des informations relatives à la désignation de l'entreprise générale n'avaient pas été satisfaisantes. Le comité a été informé qu'une enquête sur le traitement de l'information était en cours. Le comité continuera à évaluer lui-même l'état d'avancement des travaux sur cette question.

#### Rapport sur l'exécution du programme et rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2006-2007

Afin de faciliter le débat sur le budget et l'exécution des programmes et de donner des informations de meilleure qualité à toutes les principales parties prenantes en matière de reddition de comptes et de transparence, le comité a recommandé que le Rapport de gestion financière, en tant qu'instrument de contrôle de la régularité, et le rapport sur l'exécution du programme, en tant qu'instrument d'analyse des résultats de l'Organisation, soient présentés en même temps au comité avant la présentation concomitante auprès du Comité du programme et budget.

En ce qui concerne le Rapport de gestion financière, le comité a recommandé que ce rapport mette en évidence les principales variations de l'utilisation du budget par rapport au budget initial ajusté en mettant l'accent sur un certain nombre de questions, à savoir : quels étaient les objectifs initiaux? Comment devaient-ils être atteints? Quels ajustements devaient être opérés et quels résultats avaient été obtenus?

À sa onzième réunion, le comité a demandé un rapport sur l'état d'avancement de la détermination de la structure et de la périodicité des rapports sur l'exécution du programme, d'une part, pour les parties prenantes, et, d'autre part, pour le contrôle interne des programmes qui devrait être établi par le Secrétariat pour la prochaine réunion du comité en mars 2009.

### Audit et supervision internes

Le comité a continué d'évaluer les plans de la division et l'utilisation des ressources par cette division, faisant avancer ses recommandations en faveur de rapports plus systématiques et d'une utilisation plus efficace et plus efficiente des ressources.

Le comité a aussi suivi l'établissement d'un ensemble de principes d'éthique pour l'OMPI, et a décidé d'examiner cette question à sa session suivante, en mars 2009, dans le cadre d'un point de l'ordre du jour distinct relatif à l'éthique et à la divulgation financière à l'OMPI. Le comité attend un rapport du Secrétariat sur cette question.

Le comité est allé au-delà de l'examen des travaux de la division pour se pencher sur la question de la définition et de l'application d'un système de contrôle interne pleinement fonctionnel. Il a conclu qu'il était urgent d'établir à l'OMPI un système de contrôle interne efficace, dans le cadre d'une approche globale reposant sur les principes de bonne gouvernance, d'éthique, de gestion, d'administration, d'évaluation des risques, de suivi, de reddition de comptes et de respect des règles et des procédures. Le vide qui existe à cet égard à l'OMPI met celle-ci en danger. Par conséquent, le comité a recommandé que le Secrétariat s'emploie à définir et à élaborer un système de contrôle interne approprié à l'OMPI.

En outre, le comité a examiné un projet de cadre d'exécution d'une évaluation des lacunes en matière de contrôle interne. Il a relevé que l'évaluation prévue visait principalement les contrôles financiers mais n'englobait pas les aspects des activités de l'Organisation portant sur le contrôle des programmes. Dans le cadre d'un point de l'ordre du jour distinct, le comité a décidé de traiter une série de questions sous le titre "Système de contrôle interne". Nous attendons un document de position de la part du Secrétariat sur ce sujet.

### Rapports d'audit interne

À sa réunion de la semaine dernière, le comité a examiné trois rapports d'audit interne. J'ai déjà mentionné le rapport sur les principaux risques du projet de nouvelle construction.

Le deuxième rapport portait sur les achats. Le comité a été heureux de noter que la Division des achats et des contrats avait donné suite à certaines recommandations qu'il avait faites à sa neuvième réunion. À sa onzième réunion tenue la semaine dernière, le comité a recommandé qu'un code général de conduite énonçant des standards éthiques et professionnels pour le personnel de l'OMPI et un code de conduite pour les membres du personnel de l'OMPI impliqués dans les activités d'achat soient soumis au comité pour examen par le Bureau du conseiller juridique et la Division de la gestion des ressources humaines. En particulier, le code de conduite pour les membres du personnel impliqués dans les activités d'achat devrait faire l'objet d'un ordre de service.

Le troisième rapport concernait la sécurité et les opérations informatiques. Le comité étudie des questions en rapport avec l'informatique depuis sa septième réunion tenue en décembre 2007. Aucune réponse du Secrétariat aux observations et recommandations faites par le comité à sa septième session n'a encore été reçue. Nous sommes convaincus que cette réponse sera soumise au comité sans autre retard.

Le comité a pris note avec beaucoup d'inquiétude des graves insuffisances liées à la sécurité informatique signalées par la Division de l'audit et de la supervision internes dans son rapport, lesquelles pourraient avoir de très fâcheuses incidences sur les activités de l'Organisation.

En outre, le directeur des Services informatiques a informé le comité que ce rapport était sans surprise puisqu'il correspondait à ce qui avait été également constaté par l'ancien chef de la sécurité informatique (dont les services avaient cessé en février 2008). Le comité n'a pas compris pourquoi des mesures n'avaient pas été prises en temps voulu par le Secrétariat.

Le comité a recommandé que le Secrétariat porte une attention urgente aux questions de sécurité soulevées dans le rapport d'audit et procure les ressources nécessaires pour que toutes les recommandations du Comité d'audit puissent être mises en œuvre au plus tôt.

Monsieur le Président, distingués délégués, j'aimerais attirer votre attention, ainsi que je l'ai fait dans ma déclaration devant l'Assemblée générale en septembre, sur une question appelant un suivi. Vous vous rappelez peut-être que, conformément au mandat du Comité d'audit de l'OMPI adopté par l'Assemblée générale en septembre 2007, il y aura renouvellement par roulement de trois des neuf membres du Comité d'audit le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le Comité du programme et budget peut souhaiter se prononcer sur cette question au cours de la présente session. Nous, pour notre part, sommes disposés, si cela était nécessaire et quand cela serait nécessaire, à participer aux consultations sur cette question.

Monsieur le Président, distingués délégués, je souhaite aussi vous informer que le comité a décidé de procéder à une évaluation de son travail et de ses activités. Cette évaluation sera achevée en 2009 et soumise au Comité du programme et budget.

Enfin, Monsieur le Président, distingués délégués, je suis heureux de vous informer que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le comité aura un nouveau président et un nouveau vice-président, mes amis et collègues MM. Pieter Zevenbergen et George Haddad, qui, sans nul doute, ont les qualifications et l'expérience requises pour diriger le comité dans l'intérêt de l'Organisation.

Quant à moi, je vous remercie tous de vos conseils, de votre coopération et de votre appui.

[Fin de l'annexe IV et du document]